

Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



ATELIER TERRITORIAL

« Gâtinais français, Forêt de Fontainebleau, Pays de Bière »

Vendredi 6 avril 2012, de 14h30 à 18h

Salle polyvalente

8 rue du Menhir – 77630 Saint Martin en Bière

Compte rendu

Introduction

L'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en Ile-de-France s'organise dans une logique de co-construction avec les acteurs concernés. Cette démarche participative se traduit notamment par l'organisation d'ateliers, thématiques d'une part et territoriaux d'autre part.

Les ateliers territoriaux visent à présenter la démarche du SRCE aux acteurs locaux et à enrichir les analyses réalisées sur les continuités écologiques de leur expérience et de leur connaissance du territoire. Ils sont organisés par les co-élaborateurs du SRCE – l'Etat représenté par la DRIEE et le Conseil Régional – et réunissent des représentants de structures concernées par les territoires abordés.

Le territoire régional a été divisé en 10 zones pour organiser ces ateliers territoriaux : Plaine de France, Vexin, Brie, Vallée de la Marne, Cœur d'agglomération, Nord Essonne Hurepoix, Seine Amont / La Bassée, Gâtinais français / Forêt de Fontainebleau / Pays de Bière, Seine Aval / Plaine de Versailles et du Mantois, et Vallée de Chevreuse / Forêt de Rambouillet.

La réunion de l'atelier territorial « Gâtinais français, Forêt de Fontainebleau, Pays de Bière » débute par une présentation de la démarche SRCE (contenu, calendrier, modalités techniques et de concertation) et de son impact futur sur le territoire (opposabilité, articulation réglementaire). Un second exposé introductif vise à décrire la méthodologie de définition et de cartographie de la trame verte et bleue.

Les débats permettent ensuite de recueillir les observations des participants sur la cartographie des réservoirs de biodiversité et des quatre sous-trames (boisée, herbacée, grandes cultures, bleue). Les cartes qui leur sont présentées à cet effet sont des documents de travail provisoires.

Le support projeté lors de l'atelier est dès à présent accessible sur l'extranet consacré au SRCE IDF : <http://extranet.srce-idf.fr>

Login : accesgeneral

Mot de passe : srceidf

En complément, le présent compte-rendu a vocation à restituer les échanges intervenus tout au long de la réunion.

Les ateliers ont un rôle non décisionnel dans la démarche d'élaboration du SRCE. Les réflexions qui sont intervenues lors de l'atelier et qui sont restituées ici ont un statut de proposition de la part des participants. Elles ne représentent ni une orientation définitive, ni une prise de décision de la part des co-élaborateurs du SRCE ou des acteurs présents dans l'atelier.

Synthèse des échanges

Des interrogations sur la portée du SRCE

Cette question suscite de nombreuses interventions :

- des interrogations sur la plus-value du SRCE, son intérêt pour les acteurs locaux : quel est le rôle des élus dans le SRCE ? Comment prendre en compte le SRCE dans les documents d'urbanisme (notamment PLU), dont certains sont déjà en cours d'élaboration et prennent d'ores et déjà en compte les trames verte et bleue ?
- le rappel qu'un des enjeux majeurs de l'élaboration du SRCE, en particulier pour les communes et les intercommunalités, est la réalisation des cartes les plus exploitables, claires et lisibles possible. Ceci est un élément qui conditionne la réussite de la démarche, notamment pour que le SRCE soit approprié par les élus. Natureparif a spécifié qu'un Observatoire des Territoires était en cours de création, qui sera utile au niveau local.
- l'expression d'une crainte, liée au fait que ce document supplémentaire risque d'entraîner des conflits importants, à laquelle répond le souci de la maîtrise d'ouvrage de faire du SRCE un document pour éclairer les décisions locales, mais aussi pour les accompagner.
- La nécessité de préciser que le SRCE ne va pas résoudre tous les problèmes liés à la biodiversité : c'est un outil parmi d'autres, qui complète d'autres politiques en la matière.

Des débats sur les partis-pris méthodologiques retenus

Plusieurs interrogations sont exprimées, auxquelles des réponses sont apportées par la maîtrise d'ouvrage :

- les ZNIEFF de type 2 ont-elle été définies à une échelle territoriale trop importante pour correspondre en totalité à des réservoirs de biodiversité ?
- comment arbitrer en cas de conflits entre les différentes sous-trames ?
- comment est réalisée la mise en cohérence du SRCE francilien avec les régions voisines, notamment en ce qui concerne les zones d'interruption des corridors ?

Plusieurs observations concernent la lisibilité des cartes :

- les infrastructures majeures, qui constituent des ruptures de continuité, sont considérées comme insuffisamment mises en avant, en particulier l'autoroute A6 et la nationale N20.
- comme certaines routes sont fragmentantes et d'autres non, il conviendrait peut-être d'opérer un changement de légende.
- la nomination des lieux sur les cartes ne permet pas toujours de voir ce qu'il y a en-dessous.
- deux triangles pourraient être ajoutés pour différencier les points infranchissables des points franchissables avec difficulté.
- il serait intéressant de spécifier la composition des guildes.

Des **observations spécifiques à certaines cartes** interviennent également pendant l'atelier

1. *réservoirs de biodiversité* : le fait que les réservoirs de biodiversité ne soient pas représentés par sous-trame peut donner l'impression d'une confusion, les priorités n'étant pas identifiables.
2. *sous-trame boisée* : certains points de fragilité sont de véritables fractures (ex. l'A6) tandis qu'à certains endroits les berges de la Seine sont franchissables
3. *sous-trame herbacée* :
 - à l'ouest de Nemours, une continuité est ignorée ;
 - il faut faire attention à la représentation, la carte ne restituant pas assez le fait que les espaces ouverts calcaires sont en train de se refermer ;
 - prairies humides : quelle complémentarité avec la sous-trame bleue ?
4. *sous-trame grandes cultures* :
 - certaines zones bicolores ne se justifient pas, et quelle justification de la zone des 200 mètres autour des communes ?
 - le véritable challenge est de réussir à concilier agriculture et biodiversité ;
 - la complémentarité avec les milieux herbacés, qu'il faut comprendre en tant que non-obstacles ;
 - la possibilité de faire apparaître une 4^{ème} guildes pertinente, sur certains territoires, notamment au sud de l'Essonne.
5. *sous-trame bleue* :
 - l'intérêt de représenter les stations d'épuration, pouvant représenter à la fois des points de rupture et un risque de la dégradation de la qualité des eaux ;
 - une interrogation sur l'intérêt de représenter des « obstacles moins fractionnants » ;
 - un manque de données, amenant un déficit de prise en compte, sur les cours d'eau souterrains dans les villes ;
 - les périmètres de dispersion peuvent être très variables en fonction des zones.

Verbatim

Echanges relatifs à la présentation méthodologique

Philippe MONCAUT, Maire adjoint à l'Urbanisme et au Développement Durable, Commune de la Ferté-Alais : Alors je m'excuse par avance, ce n'est pas très technique ce que je vais dire, mais je cherche simplement à savoir, ici en tant qu'élu, notre rôle dans le SRCE, ou si c'est juste de l'information. Je crois qu'effectivement un certain nombre d'acteurs sont mobilisés pour travailler sur cette trame. Evidemment, chaque commune peut y participer à sa façon, encore qu'il faudrait comprendre ce qui se dit, je ne sais pas si d'autres se posent la question, moi je me la pose. Voilà, merci.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci beaucoup.

Caroline VENDRYES, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie en Ile-de-France (DRIEE) : Alors plusieurs éléments de réponse. Oui, de l'information c'est vrai, bien sûr, puisque les travaux sont en cours et la méthodologie régionale, c'est important que l'on puisse la partager. De l'information circule, donc il y a une part d'information. Mais il y a aussi une part de partage de connaissance, puisque on n'invente pas le SRCE tout seul. Le travail s'est appuyé sur une méthodologie qui va vous être présentée, mais aussi l'agrégation de multiples données, qui sont remontées au niveau régional, mais en s'appuyant sur les travaux, la connaissance de terrain. Et aujourd'hui on vient compléter cet exercice. Donc il y a cette étape de construction, à laquelle nous vous associons. Et puis, bien sûr, c'est une façon aussi d'anticiper sur la mise en œuvre, qui vous l'avez compris, va se traduire en particulier à l'échelle des projets et à l'échelle des documents d'urbanisme. C'est dans ces temps-là que l'on va donner une réalité, je dirais en termes d'aménagement, au Schéma Régional de Cohérence Ecologique, puisque la trame verte et bleue se décline à toutes les échelles, comme je vous l'ai dit. Donc il y a une réalité de prise en compte pour laquelle le Schéma Régional va être un document cadre. Un document régional. Donc il ne pourra pas remplir l'office que l'on attend de lui à d'autres échelles, même s'il servira de support.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci Caroline pour cet élément de réponse.

Marine THIEFFRY, adjointe en charge de l'Urbanisme, Commune de Cély en Bière : Un petit peu comme le Monsieur tout à l'heure, moi je me pose la question. Nous, nous avons débuté en 2008 l'élaboration d'un PLU, nous sommes sur le point de le terminer. Heureusement, nous faisons partie du Parc Naturel du Gâtinais avec qui nous avons travaillé beaucoup, qui nous a fourni un atlas communal très riche, notamment au niveau des zones ZNIEFF et ZICO. Donc effectivement dans la discussion et l'élaboration de notre PLU on en a tenu compte. Mais là, je me pose la question au niveau de ce schéma. Aujourd'hui, le SDRIF il est en révision, le SCoT de Fontainebleau il est en élaboration, et nous, communes, malheureusement nous devons avancer sur nos PLU. Là, on a pratiquement terminé notre règlement, notre PLU, pour la commune de Cély va être en enquête publique en septembre. Là, vous arrivez avec une nouvelle démarche, donc j'ai du mal à me situer en tant qu'élue, étant donné que dans le PLU on a déjà tenu compte de la trame verte et bleue, avec les documents que nous avait fournis le Parc Naturel du Gâtinais, qui nous ont beaucoup aidé. Mais c'est vrai qu'au niveau de l'intercommunalité, on est plusieurs petites communes à avoir bien avancé dans l'élaboration du PLU. Et là je me pose la question un petit peu.

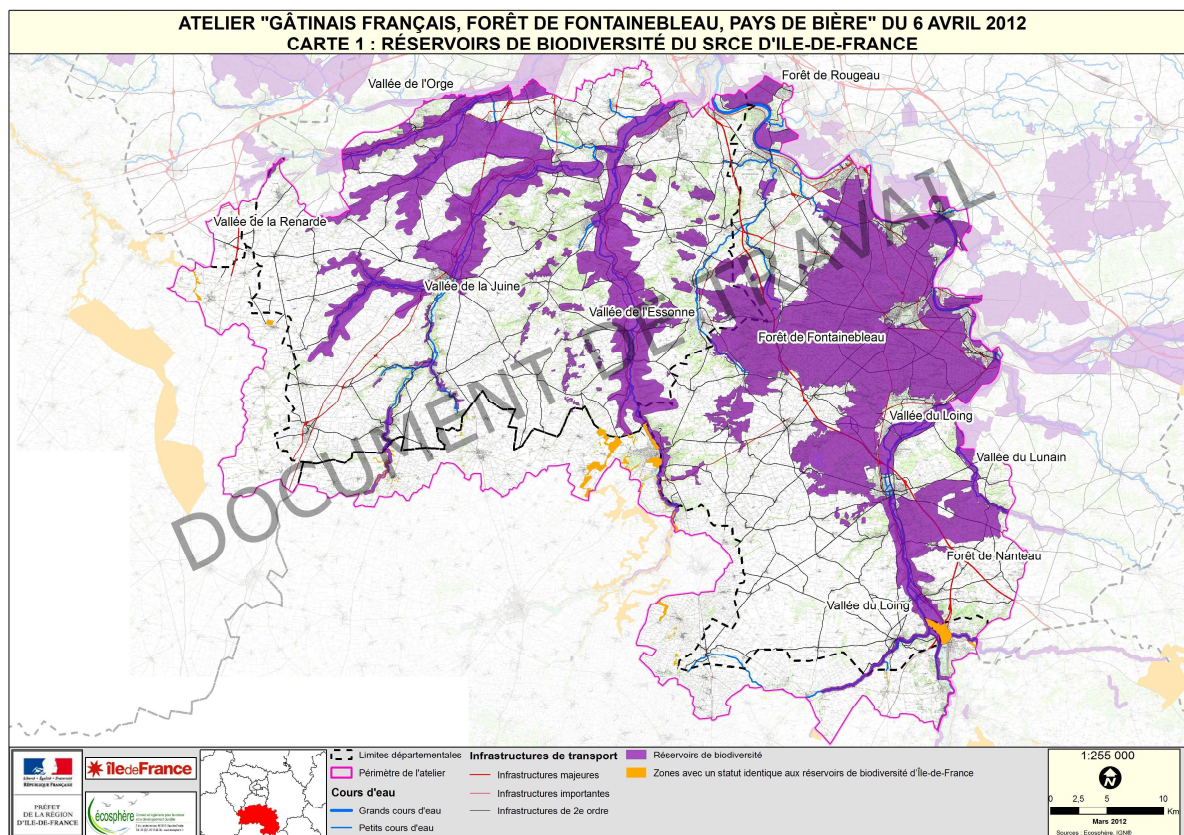
Caroline VENDRYES, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie en Ile-de-France (DRIEE) : Merci de cette remarque. Alors peut-être que ma réponse sera complétée. J'ai envie de dire, certaines communes n'ont pas attendu, fort heureusement. Les PNR en particulier ont été très en avance sur ce sujet, et ont servi et très souvent ont éclairé les travaux, et régionaux, et nationaux, puisque c'est là que l'expérience a été acquise très souvent avec des pratiques expérimentées. Donc la trame verte et bleue c'est quelque chose de nouveau, au sens juridique, législatif et réglementaire, mais sur le territoire, on savait déjà : on a des pratiques, on a de l'expérience, et là-dessus, vous en avez bénéficié je dirais. Et le SRCE s'appuie aussi sur ces expériences, notamment celle des PNR. On n'invente pas au contraire, on s'alimente de ces expériences, de cette connaissance très fine du territoire, notamment de celle des PNR. Mais vous avez conscience que tous les territoires ne sont pas situés dans le cadre d'un Parc Naturel Régional, et pour certains, le SRCE va apporter ces éléments qui n'existaient pas partout. Donc il y a un complément important apporté par la démarche régionale. Oui, on entend bien effectivement, et nous on en fait l'expérience tous les jours : les PNR ont cette avance par rapport à d'autres territoires, qui nous permet notamment pour la Région et les travaux régionaux, d'alimenter la réflexion.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci, alors on a une dernière intervention, parce qu'il va falloir avancer assez vite, on n'a pas encore commencé l'atelier véritablement. Donc je vais devoir vous inciter à passer à la suite.

Fabrice GOLEMIEC, Conseil Général de l'Essonne (91) : J'avais une question concernant la désignation des réservoirs de biodiversité. Je crois que sur les diapos précédentes il était indiqué qu'à la Région, vous avez souhaité compléter, apporter des compléments ajoutés pour le SRCE Ile-de-France avec notamment des ZNIEFF de type 2. Si je me souviens bien les ZNIEFF de type 2 sont quand même des enveloppes territoriales particulièrement importantes, et j'ai un petit peu de mal à comprendre comment vous allez réussir à définir des réservoirs de biodiversité sur des espaces aussi importants. Je le comprends pour des ZNIEFF de type 1 qui sont relativement, entre guillemets, restreints ; mais pour les ZNIEFF de type 2, en règle générale, ça veut dire quand même des enveloppes spatiales et territoriales importantes. Est-ce que vous pouvez en dire davantage là-dessus ? Merci.

Caroline VENDRYES, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie en Ile-de-France (DRIEE) : Alors concernant les ZNIEFF, vous avez raison. Les générations de ZNIEFF sont différentes, un temps long de travail a été nécessaire à l'élaboration de ces zones et, est variable sur les territoires franciliens. Néanmoins, le CSRPN a considéré que le travail était suffisamment avancé pour que ça puisse être fait avec. Mais avec notamment quelques éléments de prudence, le travail d'Ecosphère a quand même retravaillé certains zonages des ZNIEFF sur lesquelles on savait qu'il y avait notamment des zones urbanisées, déjà bien connues et qui ont été soustraites. Donc il y a eu un travail très fin d'appréciation des ZNIEFF. Et puis, je crois que vous l'avez clairement dit, c'est un appel aussi à travailler à la mise à jour continue des ZNIEFF, qui est maintenant l'un des objectifs du Ministère.

Echanges relatifs aux réservoirs de biodiversité



Gilles NAUDET, Président de l'Union « Les amis du Gâtinais français » : Sur cette carte, je trouve que ce qui me frappe le plus, c'est que les infrastructures majeures qui constituent des ruptures de continuité considérables, ne sont pas mises en évidence. Si on veut que la carte soit parlante, il faut exagérer la représentation. Alors l'autoroute A6 est une rupture de continuité majeure, à la fois dans le massif de Fontainebleau, dans la Commanderie et dans le Massif de Barbeau. Cela a été fait à une époque où l'on n'avait aucun souci de ces choses-là, que ça concerne les animaux ou que ça concerne les bipèdes que nous sommes. C'est la même chose, me semble-t-il, pour la Nationale 20 entre Arpajon et Etampes, et donc il me semble que, si l'on veut que la carte soit porteuse d'une volonté d'action, il faut modifier cette représentation. A moins que les cartes considèrent que les autoroutes sont en elles-mêmes des corridors de biodiversité, et essaient de nous faire avaler comme dans le Parc Naturel Régional de la Vallée de Chevreuse, que la Nationale, je ne sais pas laquelle c'est, la 10, est un...

Maxime ZUCCA, Natureparif : Je me permets de vous interrompre, parce qu'en fait tous ces éléments on va revenir dessus après pour chaque sous-trame. On va peut-être laisser un petit peu prématuré pour l'instant pour les réservoirs de biodiversité. On va parler des éléments fragmentant beaucoup plus en détail, après la pause.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Mais ceci dit, on note effectivement l'idée de peut-être faire ressortir certains éléments en les exagérant. Mais c'est vrai que ce n'était pas le propos de cette carte.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Je connais néanmoins la méthodologie qui a été considérée pour le choix des éléments particulièrement fragmentant. Il s'agit du trafic, au-delà il me semble de 2 000 ou 3 000 véhicules par jour, et un critère de largeur des infrastructures, d'infranchissabilité notamment avec la présence d'un terre-plein central, la présence de barrières le long de la route, parce que parmi les supports cartographiques dont disposait Ecosphère il y a une couche cartographique des barrières. D'ailleurs, des niveaux de franchissement, de franchissabilité... ? des niveaux différents ont été pris en compte selon que l'on considère les grands ongulés. Par exemple si l'on considère les groupes de batraciens, on a différents niveaux. Egalement pour les batraciens, a été pris en compte la présence de bords de routes non herbacés, secs, sur lesquels ils s'épuisent, ils s'assèchent en général avant de traverser. Donc voilà, évidemment les lignes de train ont été prises en compte. Alors ensuite votre remarque sur le fait que sur les cartes elles n'apparaissent pas assez distinctement, qu'elles ne soient pas en jaune fluo, alors là c'est vrai qu'elles sont en rouge et que les réservoirs de biodiversité sont en violet, elles ne ressortent pas assez, je suis d'accord avec vous. Mais il faut savoir encore une fois que toutes ces cartes sont des documents provisoires, des documents de travail, et qu'elles ressortiront certainement beaucoup mieux sur les documents finaux. En tout cas ce genre de remarque est intéressant.

Gilles NAUDET, Président de l'Union « Les amis du Gâtinais français » : Il faut que ça saute aux yeux comme un coup de pied au derrière.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : On vous remercie. Pour conclure cette petite séquence, est-ce que vous avez d'autres interventions, d'autres propositions ? Alors, vous êtes deux à lever la main, je laisse la parole à Monsieur d'abord, puis je vous amène le micro juste après.

Gérard DUMAINE, Nature Environnement 77 : Les remarques que vous faites sur les éléments fragmentant sont intéressantes. Où peut-on trouver tous ces éléments, taux de circulation, du taux de trafic, etc. ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : C'est la base de données topo de l'IGN notamment qui présente tous ces éléments. Pour le trafic je vais redemander à Ecosphère. Moi-même j'ai cherché récemment sous peu j'en ai eu besoin, et je cherche encore. Je sais qu'elle existe pour la Seine-et-Marne puisque le Conseil Général l'a utilisée pour son Atlas de la Biodiversité. Je ne sais pas dans quelle mesure elle existe pour toute l'Ile-de-France. En tout cas en Seine-et-Marne elle existe. Je pense qu'Ecosphère l'a utilisée pour toute l'Ile-de-France donc elle doit exister.

Myriam RUFAT, Conseil Général de l'Essonne (91) : Le Conseil Général de l'Essonne a fait la même chose.

Maxime ZUCCA, Natureparif : D'accord.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Alors peut-être de façon plus générale, rappeler que dans le cadre de la finalisation de ce Schéma un certain nombre de données seront rendues accessibles. Pour l'instant on ne peut pas vous expliquer exactement les modalités opérationnelles mais la réflexion est en cours pour justement favoriser le partage de toutes ces informations qui ont permis d'aboutir à ce travail.

Voilà, une deuxième intervention, tout de suite.

Fabrice GOLEMIEC, Conseil Général de l'Essonne (91) : J'ai deux points à aborder. Pour répondre à votre définition d'un ENS, réglementairement un ENS c'est la protection de la nature et également l'ouverture raisonnée au public. Donc ça, ça reste l'obligation réglementaire. Alors, vous voyez les

1 352 ha d'ENS en Essonne, juste pour information la plus grande majorité sont on va dire dans la partie sud du territoire essonnien [*partie ne pouvant être restituée pour des raisons techniques d'enregistrement*]. Donc si toutes les données non pas pu être intégrées, alors c'est peut-être un problème au niveau régional, mais en Essonne effectivement si les ENS n'ont pas pu être intégrés c'est peut-être plutôt parce qu'ils ont pu être considérés comme des espaces de nature périurbaine, je pense que c'est une vision erronée de la situation. Ensuite, par rapport à l'enjeu fort je pense de l'intégration du SRCE je voudrais revenir un petit peu sur les remarques qui ont été dites tout à l'heure. Je crois qu'un enjeu stratégique doit être la notion de cartographier à l'échelle de carte. Si on veut effectivement que les éléments soient intégrés dans les différents publics, en l'occurrence dans les Plans d'Urbanisme Locaux, il va falloir donner aux élus aussi les moyens d'utiliser facilement les informations que vous avez recueillies et que vous souhaitez également mettre en avant. Alors je reviens sur la richesse territoriale d'un territoire qui se veut important, je pense que par rapport à la déclinaison cartographique de ces cartes, par territoire, après je ne sais pas comment vous voulez procéder, mais d'avoir quand même une carte suffisamment exploitable, utilisable et précise, je pense que pour les communes et les intercommunalités, cela doit représenter un enjeu fort de la démarche.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Alors je vais répondre à la première partie de votre question, et je vais laisser Caroline répondre à la deuxième. Les Espaces Naturels Sensibles, j'ai dit tout à l'heure, ont été pris en compte. Ceux qui sont dans des ZNIEFF, c'est certainement la majorité, y compris Natura 2000. Du coup le CSRPN a décrété, en tout cas considéré que, si un ENS était intéressant, très intéressant pas juste intéressant, mais important d'un point de vue biodiversité – enjeux de la biodiversité - il était classé en ZNIEFF. Cette remarque rappelle ce dont on a déjà parlé tout à l'heure : la nécessité de poursuivre les classements en ZNIEFF, il y a encore beaucoup de manques en Ile-de-France. Donc si vous avez des ENS qui sont extrêmement riches et qui ne figurent pas sur cette carte, en urgence, on peut évidemment les inclure dans cette cartographie, mais également il faut favoriser leur classement en ZNIEFF en présentant leur dossier au CSRPN. C'est la meilleure des choses à faire.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci Maxime. Alors tout d'abord un élément de réponse pour la deuxième partie, qui concernait les échelles et la vocation régionale et la prise en compte locale du SRCE.

Caroline VENDRYES, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie en Ile-de-France (DRIEE) : Alors le SRCE on le disait tout à l'heure, c'est un document opposable, un document-cadre régional, et qui doit laisser aux échelons infrarégionaux la possibilité de retravailler les corridors, les réservoirs, les continuités écologiques, chacun à son échelle. L'échelle de restitution ne pourra pas descendre en-dessous du 100 000ème. Elle peut aller jusqu'au 50 000ème. Pour l'Ile-de-France, celle qui est envisagée c'est bien le 1 / 100 000ème. Donc c'est vrai que c'est déjà beaucoup plus précis que ce que vous avez sous les yeux, 1 / 250 000ème, qui est un document de travail je le rappelle. Donc le 100 000ème va permettre de voir des choses qui sont dans le SRCE, qu'on ne voit pas, et donnera accès à de l'information beaucoup plus précise. Mais surtout, vous l'avez dit et c'est tout à fait juste, dans le plan d'action, il y a un outil évident indispensable pour favoriser la connaissance. Et c'est sur cet outil que nous travaillons en ce moment, pour construire et rendre accessible cette connaissance à tous les acteurs locaux

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour ces éléments de réponse. Je vais tout de suite amener le micro aux personnes qui souhaitent réagir également à ces questions.

Jean-François ROBINET, Conseiller Général sur le canton de Fontainebleau et Maire de la commune de Samoisi-sur-Seine : Tout d'abord il y a certains dessous où je vois bien quelques

questions de mes collègues, qui feraient des PLU avec ces choix, après vous dites que chez nous, ça va s'affiner pour des ZNIEFF ou autre chose, donc ça ne sera pas les mêmes que ceux des PLU. Après on a des cartes avec des gros traits, des très gros traits. Vous dites que c'est 1 / 1 000ème et que ça peut... Pardon 100 000ème, et que ça peut descendre à 50 000ème, tout ça c'est quand même un petit peu confus. Et puis que c'est opposable. Alors c'est opposable, qui décide que c'est opposable, comment ? Moi j'ai l'impression que ce document supplémentaire risque d'amener certains conflits importants.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci.

Caroline VENDRYES, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie en Ile-de-France (DRIEE) : Alors je pense que c'est un document supplémentaire, vous avez raison, qui va éclairer. Son objet c'est d'éclairer la décision. Donc c'est le contraire de votre conclusion, en tout cas c'est construit comme tel, pour apporter la connaissance nécessaire, qui existe déjà certes dans certains cas, mais qui manque parfois. Donc je crois en tout cas que tout est construit en ce sens, et je voudrais insister sur quelque chose qu'on ne fait pas ici, car ce n'est pas l'objet de cet atelier, mais sur le plan d'actions : en fonction des thématiques prioritaires en Ile-de-France qui ont déjà été identifiées, on sait qu'il y a des besoins, besoins notamment en termes d'outils d'accompagnement, pour les études dans le cas de l'élaboration d'un PLU ou d'un SCoT, pour ceux en tout cas qui ne se sont pas lancés ou qui rentre dans une phase de révision. Et il y a aussi cet accompagnement méthodologique, qui permettra de traduire ce que vous appelez un grand trait et qui à l'échelle régionale ne peut pas être précis davantage que ça. Ce sera précisé et pris en compte dans les documents d'urbanisme locaux notamment.

Jean-François ROBINET, Conseiller Général sur le canton de Fontainebleau et Maire de la commune de Samois-sur-Seine : Orientation, ou obligation ? C'est ça que je voudrais savoir.

Caroline VENDRYES, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie en Ile-de-France (DRIEE) : Eh bien il y a une part d'obligation, qui est fixée dans le Code de l'Environnement et de l'Urbanisme ; et puis il y a une part de proposition et d'outil, et là on est dans l'accompagnement. Le document en lui-même comporte ces différentes facettes, à la fois le document-cadre, avec des cartes qui seront opposables comme je l'ai dit tout à l'heure, qui devront être prises en compte par les documents d'urbanisme locaux ; et puis toute une partie de recommandations pratiques, d'outils d'aide à la mise en œuvre. Et là on est bien dans la recommandation et l'accompagnement. Mais tout ça est dans le Schéma.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci Caroline. Alors on a une autre intervention. En vous présentant je vous en prie.

Alexandre EMERIT, Responsable du Pôle Environnement du Parc Naturel Régional du Gâtinais français : Je réagissais par rapport à la cartographie des premières études que l'on a eues à l'échelle du Parc. Et ce qui me frappe sur la carte que vous présentez par rapport à nos réservoirs de biodiversité tels qu'on les avait considérés, c'est qu'une partie de l'occupation du sol, qu'on avait croisée en partie avec tout ce qui est ZNIEFF, ENS, etc., mais qu'on avait pris tous les grands ensembles non fragmentés d'occupation du sol. Et ce qui me marque tout particulièrement c'est à droite et à gauche dans les ENS de la Vallée de l'Essonne, tous les pourtours boisés chez nous ressortaient comme des corridors, comme des cœurs de nature réservoirs de biodiversité. Alors qu'ici il n'y a que les ZNIEFF qui apparaissent comme des éléments de cœurs de réservoirs de biodiversité. Moi ça me paraissait justement intéressant dans cette méthodologie d'aller plus loin que les ZNIEFF et de considérer les grands ensembles boisés, qui comptaient eux-mêmes des ZNIEFF, étaient aussi des réservoirs de biodiversité et c'est ce qu'on se rend compte quand on est sur le terrain, c'est que la

plupart des espèces notamment de la trame boisée, que ce soient des chauve-souris, des insectes ou des petits mammifères, qui ne sont pas forcément considérés dans les ZNIEFF, mais qui là transparaissent de manière beaucoup plus importante. C'est un élément que je voyais comme ça, de but en blanc, voilà.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : On vous remercie et je vous propose qu'on complète un petit peu cet échange quand on abordera la carte de la sous-trame boisée, puisqu'on retrouvera des réservoirs qui ne sont pas officiellement réservoirs de biodiversité, mais qui ont été pris en compte comme des réservoirs dans l'élaboration de cette sous-trame boisée.

Les trois personnes qui ont levé la main, je vais vous passer le micro, et après ces trois personnes, encore une fois, on passera à la carte suivante, enfin on passera en pause tout d'abord, puis à la carte suivante.

Philippe MONCAUT, Maire adjoint à l'Urbanisme et au Développement Durable, Commune de la Ferté-Alais : Merci beaucoup. Je voudrais revenir un petit peu sur l'ensemble du débat, puisque je vois des élus qui parlent effectivement de confusion et je compatis, et je suis un peu dans le même cas. Je crois qu'il y a une réelle difficulté dans cet exercice de la trame verte et bleue, et qu'on va peut-être mieux travailler lorsqu'on comprend bien cette notion. Je voudrais donc revenir sur un fondamental, très simple, celui dont on parle un peu moins, qui est la biodiversité. Pourquoi on veut faire de la biodiversité ? C'est quelque chose qui est dur à comprendre, effectivement, on veut multiplier les espèces, pour quoi faire, parce qu'on cherche un équilibre durable. On cherche à gérer, durablement, des sites, ou du moins les vallées, les forêts. Alors évidemment c'est à comprendre, parce qu'à partir de là, nous dans nos communes, parce qu'on revient sur les documents, l'échelle, 100 000ème c'est vraiment petit, je suis désolé. Il faudra qu'on décline en-dessous. Alors qui le fait, mais il faudra qu'on y arrive. A un moment donné il faut faire des liens entre les sites, pour mieux comprendre, pour faire passer les petites bêtes dans une vallée. C'est ces choses-là qu'il faut qu'on arrive à faire passer, je crois que les élus sont sensibles à ce genre de questions mais ils ne sont pas des spécialistes. Et pour comprendre et pour pouvoir vraiment travailler sur la commune, il me semble que ces documents devraient, c'est une condition de réussite, être parfaitement compris et compréhensibles par les élus. Voilà.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Merci pour votre remarque. Figurez-vous que cela tombe bien, Natureparif est là pour vous aider. En fait on est en train de travailler sur un Observatoire des territoires, et l'Observatoire sera à l'échelle de la commune, sur lequel on compte évidemment restituer tous les enjeux du SRCE, donc à une échelle beaucoup plus fine. Il n'y aura pas uniquement sur le SRCE, ce ne sera que l'un des volets de cet Observatoire, mais on a bien l'intention de faire apparaître assez clairement, comme aide pour éclairer un petit peu les communes et les décisions des municipalités, en essayant bien évidemment de les combiner aux PLU autant que possible. Donc c'est un travail qui va commencer une fois que l'on aura la cartographie finale, ça va être assez long puisqu'il y a plus de 1 200 communes en Ile-de-France, mais on compte bien s'y atteler, et j'espère que ça va vous aider au maximum et vous permettre d'obtenir des cartographies à une échelle beaucoup plus fine, que vous pourrez comparer directement avec vos PLU par exemple, même si vous êtes capables de le faire directement par vous-même par ailleurs. Mais en tout cas cela sera intéressant en plus de pouvoir se comparer avec les communes voisines, de pouvoir non pas avoir une représentation limitée au territoire de votre commune mais à l'échelle d'une région, d'une intercommunalité beaucoup plus large.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci Maxime pour ces précisions sur le rôle de Natureparif. Monsieur avait demandé la parole et je vous donne la parole juste après.

Gérard DUMAINE, Nature Environnement 77 : Cela concerne la Seine, cette fois. Je vois des zones qui sont au nord de la Seine, qui sont considérées comme éléments de biodiversité, en liaison avec des parties au sud de la Seine. Vous pouvez m'expliquer pourquoi certaines zones sont prises en compte et pas d'autres ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : Vous parlez de la forêt de Rougeau, des massifs forestiers ? Toujours parce qu'elles sont classées, tout simplement. Ensuite pour cette présentation je vous propose d'en parler réellement après, pendant la sous-trame boisée. Parce que là on va s'étendre trop et on aura plein d'éléments, de questions tout à l'heure.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Alors dernière intervention avant la pause.

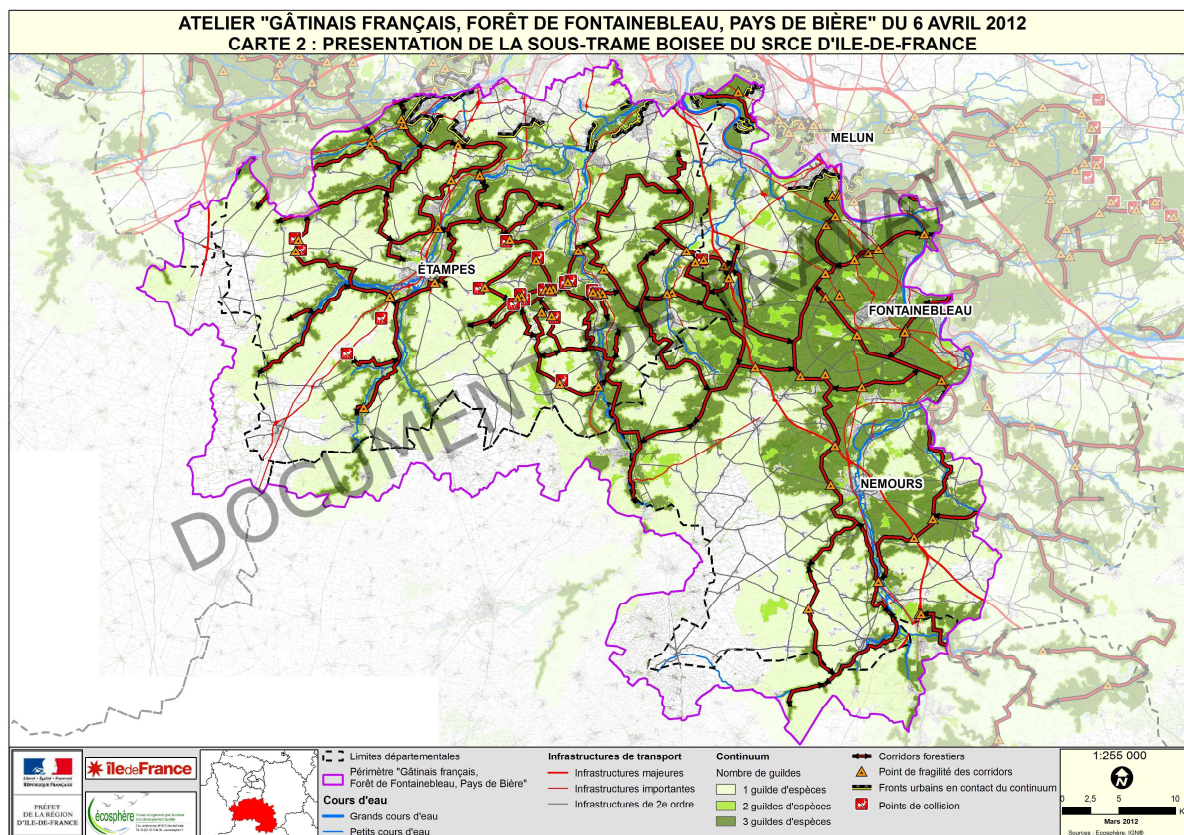
Marylène VERGNOL, Conseil Général de Seine-et-Marne (77) : Je voudrais simplement que vous précisiez, alors ce que vous avez dit au sujet de Natureparif est très intéressant, mais dans quel délai les communes vont devoir prendre en compte les éléments du SRCE dans les documents d'urbanisme, et dans quel délai sera accessible cette étude de Natureparif ? Merci.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Alors deuxième partie de la réponse, c'est un travail qui commence juste. Il me semble déjà tant qu'on n'a pas les cartes de synthèse, il ne peut pas commencer. Ensuite on a des moyens limités, on essaie d'aller au plus vite. L'Observatoire des territoires est prévu en ligne à la fin de l'année. Ensuite, est-ce qu'il sera complètement terminé, est-ce qu'il sera complet, je ne peux pas vous dire, je n'ai aucune idée de la complexité que ça va être pour nous de travailler là-dessus. En tout cas, on essaie vraiment de faire au mieux, mais je ne peux pas faire de promesses pour l'instant.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Alors ça c'est pour la seconde partie de la question, et la première partie sur cette circulation entre l'échelle régionale et l'échelle plus locale, la question c'est, on l'a compris, les communes et intercommunalités devront décliner le SRCE dans leurs propres documents d'urbanisme. Maintenant donc, dans quel délai ?

Caroline VENDRYES, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie en Ile-de-France (DRIEE) : La loi Grenelle II a fixé dans le Code de l'Urbanisme, on un délai à trois ans, et ça a été modifié depuis par la loi 2011-12 du 5 janvier 2011. Je vous renvoie à ce texte . Il a modifié en partie, dans certains cas, les délais d'application. Voilà pour cet élément, concernant la prise en compte et les délais d'adaptation des documents locaux d'urbanisme du SRCE.

Echanges relatifs à la sous-trame boisée



Fabrice GOLEMIEC, Conseil Général de l'Essonne (91) : J'aurais deux remarques. Vous parlez des espèces animales, quid du végétal ? Quelle est la prise en compte des espèces végétales dans le cas des continuités, parce qu'il peut y avoir des continuités également par rapports aux végétaux. Deuxième point : on voit effectivement qu'on est à la limite administrative avec la Région Centre, vous avez évoqué tout à l'heure un certain nombre de collaboration, de relations quand même aussi au-delà des limites administratives. Concrètement ça marche comment ? Par exemple là, concrètement on a des continuités des sous-trames boisées, etc. Concrètement, vous rencontrez la Région Centre ? Vous regardez avec eux s'il y a des continuités au-delà des limites administratives ? Voilà, de manière assez pragmatique, comment ça marche ? Merci.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Merci pour votre question. Je vais répondre à la première partie, Hélène répondra à la seconde. Les espèces végétales elles n'ont pas été prises en compte. Cela a été un choix du CSRPN. Pour l'instant, le Conservatoire Botanique du Bassin Parisien travaille dessus mais l'état des recherches n'est peut-être pas suffisamment avancé selon leurs propres aveux, et selon le CSRPN, pour être pris en compte dans le SRCE de cette année. Vous savez ce Schéma va être revu au bout de six ans. Donc il est prévu que dans six ans les espèces végétales soient prises en compte normalement dans le Schéma concernant les continuités écologiques.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci. Et puis la réponse pour la seconde partie de la question...

Hélène COLAS, Chargée de Mission territoriale, Conseil Régional d'Ile-de-France : Alors, pour la cohérence interrégionale avec la Région Centre, tout d'abord, pour chaque atelier on invite les Régions qui sont limitrophes au territoire. Donc je ne sais pas, je ne crois pas qu'elle soit là aujourd'hui. Sinon, en plus, la Région Centre nous a récemment contactés pour voir comment mettre en cohérence nos schémas, puisqu'ils ont également commencé leur Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Ils nous ont récemment contactés pour mettre en cohérence tout ça, notamment au niveau des réservoirs. Et dans un second temps, on va également faire une réunion interrégionale avec toutes les Régions limitrophes de l'Ile-de-France pour viser cette cohérence justement.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci Hélène. Alors est-ce qu'il y a d'autres réflexions sur cette carte ?

Christophe PARISOT, Association Seine-et-Marne Environnement et Directeur de la Maison de l'Environnement de Seine-et-Marne (77) : Il y a plusieurs endroits, deux en tout cas, où il y a des continuités qui traversent des zones où il y a a priori une seule guildes, ou deux guildes. Donc je ne sais pas pourquoi, c'est le seul endroit où je vois ça sur les cartes de Seine-et-Marne. Et la deuxième remarque, c'est qu'il y a plusieurs endroits où les routes en gris sont considérées comme fractionnantes et plusieurs autres où elles ne sont considérées comme fractionnantes. Donc ça serait bien d'avoir une homogénéité ou un changement de légende, si la route n'a pas de même but, parce qu'on se demande pourquoi dans certains cas c'est fractionnant et pas dans d'autres.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Alors je rappelle que parfois la présence de barrières peut créer une fracture, et ça c'est une couche cartographique je crois que je l'ai dit tout à l'heure qui a été utilisée. Donc tout cela ce n'est pas lisible sur la légende de taille de route, les routes principales et routes secondaires. Peut-être que les routes ne sont pas des barrières, et dans ce cas il y a peut-être d'autres raisons qui ont conduit à créer un plan de fracture, une fragilité des corridors ici. Ça peut être tout simplement la largeur d'une berme, un trafic plus élevé, je ne sais pas plus précisément.

Christophe PARISOT, Association Seine-et-Marne Environnement et Directeur de la Maison de l'Environnement de Seine-et-Marne (77) : D'où l'intérêt d'avoir une autre légende. S'il y a une raison, en tout cas il faut différencier pour que ce soit visuellement clair, pourquoi une route est fractionnante et pourquoi une autre ne l'est pas.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Je vous remercie de soulever cette question et effectivement dans l'écriture du SRCE il faudra être attentif, il faudra bien préciser la hauteur de chaque élément. Je ne sais pas si vous voulez rajouter quelque chose.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Pour les corridors qui sont en tout cas en zones vert sombre, ça c'est effectivement ce que l'on demande lors de ces ateliers, c'est les gens qui ont connaissance de l'endroit où ça passe et qui ne figure pas sur cette carte. C'est intéressant de prendre au compte. Là peut-être qu'Ecosphère, pour ce corridor-là, a eu connaissance d'un passage, c'est quelque chose d'envisageable et possible.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci. Alors il y avait plusieurs personnes qui ont levé la main, donc je vous donne l'un après l'autre le micro.

Gilles NAUDET, Président de l'Union « Les amis du Gâtinais français » : Oui alors je reviens sur les zones d'interruption de ces corridors. On s'aperçoit que... C'est net dans le département de l'Essonne lorsque les points, les points que l'on peut appeler de fragilité, se superposent aux zones de collision, ça veut dire que le corridor fonctionne, mais qu'il est dangereux ? Le fait qu'il y ait un cerf qui se fasse écraser de temps en temps ne met sans doute pas en péril... En revanche, il y a un certain

nombre de zones qui sont dites points de fragilité qui sont de véritables ruptures de continuité. C'est l'autoroute A6. Alors là on voit des corridors, enfin je me mets au nord d'Ury, là, il y a un tas de symboles qui font que l'on pense qu'un corridor franchit l'A6, ce qui est malheureusement erroné. C'est la même chose un peu plus au sud, à Noisy, c'est la même chose dans la forêt de la Commanderie, c'est la même chose dans la forêt de Nanteau. Donc il faudrait remplacer la notion de points de fragilité par l'une des notions, l'une qui est celle de points de passage à aménager, enfin, et puis il y a un autre où il y a une continuité à créer. Purement et simplement. Alors je sais bien que ça va coûter une fortune hein, ceci dit au prix où se rémunèrent les concessionnaires d'autoroute, ils peuvent avaler ça.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Je partage votre avis sur l'euphémisme des points de fragilité.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Peut-être aussi préciser quelque chose qu'on n'a pas précisé au préalable, c'est la représentation de l'existant. Et non pas la représentation de ce qu'il faudrait faire. Conscients de cette spécificité, l'Etat et la Région sont en train de réfléchir à la façon où, dans le document final du SRCE, on pourra retrouver des cartes qui représentent les deux. D'abord, qu'est-ce qui existe déjà et qui serait du coup, à préserver ; et ensuite, qu'est-ce qui n'existe pas mais serait utile, et du coup à restaurer ou à créer. Donc il faut avoir en tête le fait qu'aujourd'hui on vous présente davantage un état des lieux qu'un élément plus tourné vers l'action, qui sera intégré plus tard dans le Schéma.

Gilles NAUDET, Président de l'Union « Les amis du Gâtinais français » : Si j'en crois l'expérience de la carte du Parc Naturel Régional de la Haute-vallée de Chevreuse, on peut compter sur l'Etat et la Région pour noyer le poisson.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Je vous propose de passer à une autre intervention.

Marylène VERGNOL, Conseil Général de Seine-et-Marne (77) : Les points de fragilité, on a vu. Les possibilités sur les passages sur une guildes d'espèces, alors que jusque-là on avait vu que sur trois guildes, c'en est une autre. Et a priori, plus particulièrement à l'ouest de Château-Landon, où je ne comprends pas le passage sur Chenou, qui est le passage direct... Ah non plus au sud... Voilà. Ce passage, à gauche, alors que tout à fait à l'ouest, là, on a deux guildes d'espèces. Pourquoi on ne passe pas par... Non, non, toujours dans le même secteur... Là, oui voilà. Et puis l'A77 qui n'est pas mentionnée, pour moi, sur le sud. Pourquoi la liaison sur l'A6-A77 n'est pas prolongée ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : Ce n'est pas celle-là, ici... ? Ah non pardon, je vais regarder sur ma propre carte.

Un intervenant : Elle est amorcée, en bas !

Marylène VERGNOL, Conseil Général de Seine-et-Marne (77) : Il y a juste l'amorce qui est faite.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Ah parce qu'en fait ici, c'est la limite du département. Là on sort de la Seine-et-Marne.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : On vérifiera cet élément de façon précise. C'est très bien de nous le signaler cet élément-là, mais effectivement les corrections qui vont être faites sur les cartes, on va les définir en aval de cet atelier. Alors est-ce qu'il y a éventuellement des éléments de réponses complémentaires ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : Alors les corridors en l'occurrence sont calculés selon la capacité de diffusion des trois guildes d'espèces. Donc si ça passe là, et pas là, c'est qu'il y a dû avoir une très

bonne raison lors de la modélisation. Je ne peux pas vous en dire beaucoup plus comme ça. Par contre vraiment, on insiste sur le fait que, bon si un corridor est identifié, c'est qu'il y a une raison, mais il peut en manquer sur cette carte. Donc si vous avez connaissance d'un endroit où ça passe, n'hésitez pas à nous le signaler, c'est ça qui est en partie l'un des objets de la réunion d'aujourd'hui.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour cet élément de réponse. Alors effectivement, d'autres interventions, Monsieur a levé la main mais peut-être que d'autres d'entre vous souhaiteraient intervenir ?

Marc LAPORTE, Centre Régional de la propriété forestière Ile-de-France / Centre (CRPF) : Merci. Je voudrais revenir sur les points de fragilité, j'avais les mêmes interrogations que Mr NAUDET. Pour compléter mes demandes, ce matin et l'autre jour, les autres semaines sur les autres secteurs, est-ce qu'il ne serait possible d'améliorer la lisibilité de la carte, en mettant deux triangles : un triangle pointe en bas, c'est un point de fragilité qui n'est plus une fragilité mais un point infranchissable, et donc je rejoins tout à fait Mr NAUDET ; et un triangle pointe en haut où effectivement c'est une certaine fragilité du corridor que l'on franchit difficilement. Et pour améliorer la visibilité des cartes, est-ce qu'au milieu, au centre de ce triangle, on ne pourrait pas mettre une petite « icônette » qui représente l'espèce concernée par cette fragilité et ce point infranchissable, et lorsqu'il y en a plusieurs, mettre la guilde G1, G2, G3, si ça affecte effectivement une fragilité du corridor qui correspond à une guilde, c'est-à-dire à un ensemble d'espèces, et non plus à une seule espèce ? Cela permettrait d'avoir une carte un peu plus lisible.

Maxime ZUCCA, Natureparif : C'est une très bonne idée, on va transmettre. Je vous remercie.

Christophe PARISOT, Association Seine-et-Marne Environnement et Directeur de la Maison de l'Environnement de Seine-et-Marne (77) : Je reviens toujours sur les corridors, le fait que l'autoroute... Parce que jusqu'à présent on avait des continuités qui s'arrêtaient complètement, alors que là bizarrement, l'A6 est traversable alors qu'avec toutes les guildes c'est un peu plus difficile. Je reviens donc sur ce qu'on a pu voir avec Marylène. S'il y avait, comme tu dis, une raison pour laquelle toutes les guildes passent, il faut dans ce cas-là la mettre en vert foncé. Ce n'est pas cohérent que ça soit en vert clair. Du moment qu'il y a de la dispersion, ça veut dire que ça passe donc, ça veut dire que même s'il y a l'information, il faut transformer la couleur. On retrouve le même problème peut-être sur d'autres endroits, mais plus sur l'Essonne ou un endroit où il y a deux guildes seulement, il y a des continuités dans tous les sens.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Il faudra avoir plus de renseignements avec Ecosphère.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci en tout cas de mettre le doigt sur les points sur lesquels l'attention doit être portée pour améliorer le contenu de cette carte. Alors une autre intervention sur cette carte de la sous-trame boisée.

Nicolas FLAMENT, Conseil Général de Seine-et-Marne (77) : Je voudrais savoir pour le Massif de Fontainebleau, vous n'avez aucune information sur les collisions.

Jean-Pierre GALERNE, Office National des Forêts (ONF) : A Fontainebleau, dans les années 90, c'étaient les forestiers qui ramassaient les animaux qui étaient percutés par les automobilistes. Pour des raisons financières et juridiques ce n'est plus eux qui le font, mais de mémoire, en 1995, c'était grosso modo 250 animaux qui étaient ramassés par les forestiers. Donc plus tout le reste. Et uniquement sur la Forêt Domaniale de Fontainebleau. Plus tous ceux qui repartaient et allaient mourir un peu plus loin ou étaient ramassés par les automobilistes.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Vraiment ce n'est peut-être pas le point le plus essentiel, en fait, les collisions. Ce qui est important c'est de savoir par où ça peut passer, qu'est-ce qu'il faut faire pour que ça passe mieux, et c'est vraiment l'objet de cette réunion.

(Un intervenant tente de répondre sans micro)

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Alors attendez, je vais vous redonner la parole, parce qu'on a aussi des contraintes d'enregistrement qui font que, lorsque vous prenez tous la parole en même temps, on n'arrive plus à s'entendre.

Jean-Pierre GALERNE, Office National des Forêts (ONF) : Juste un point sur la carte. Sous l'étiquette Fontainebleau, ça traverse ou pas ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : Oui.

Jean-Pierre GALERNE, Office National des Forêts (ONF) : Donc on peut considérer que les animaux traversent la Seine à ce niveau-là ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : Alors d'après la carte, ça a l'air. Pourquoi... ?

Jean-Pierre GALERNE, Office National des Forêts (ONF) : Oui, non ça peut ! Pourquoi pas sous l'étiquette...

Maxime ZUCCA, Natureparif : Alors je ne connais pas l'état des berges à ce niveau-là, mais à priori ça peut. Il y a une remarque à ce propos de Christophe PARISOT, que la Seine ne pouvait pas constituer un point de blocage et que du coup ça a été pris en compte par Ecosphère pour pouvoir faire passer les animaux au niveau de la Seine aux endroits où, théoriquement ils pouvaient le faire.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci Maxime.

Caroline VENDRYES, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie en Ile-de-France (DRIEE) : On a eu le même problème ce matin, au niveau de Melun, sur la carte, notamment. On voudrait voir ce qui se passe dessous et donc on va travailler aussi pour que ces indications nécessaires ne recouvrent pas l'information qu'il y a sous l'étiquette.

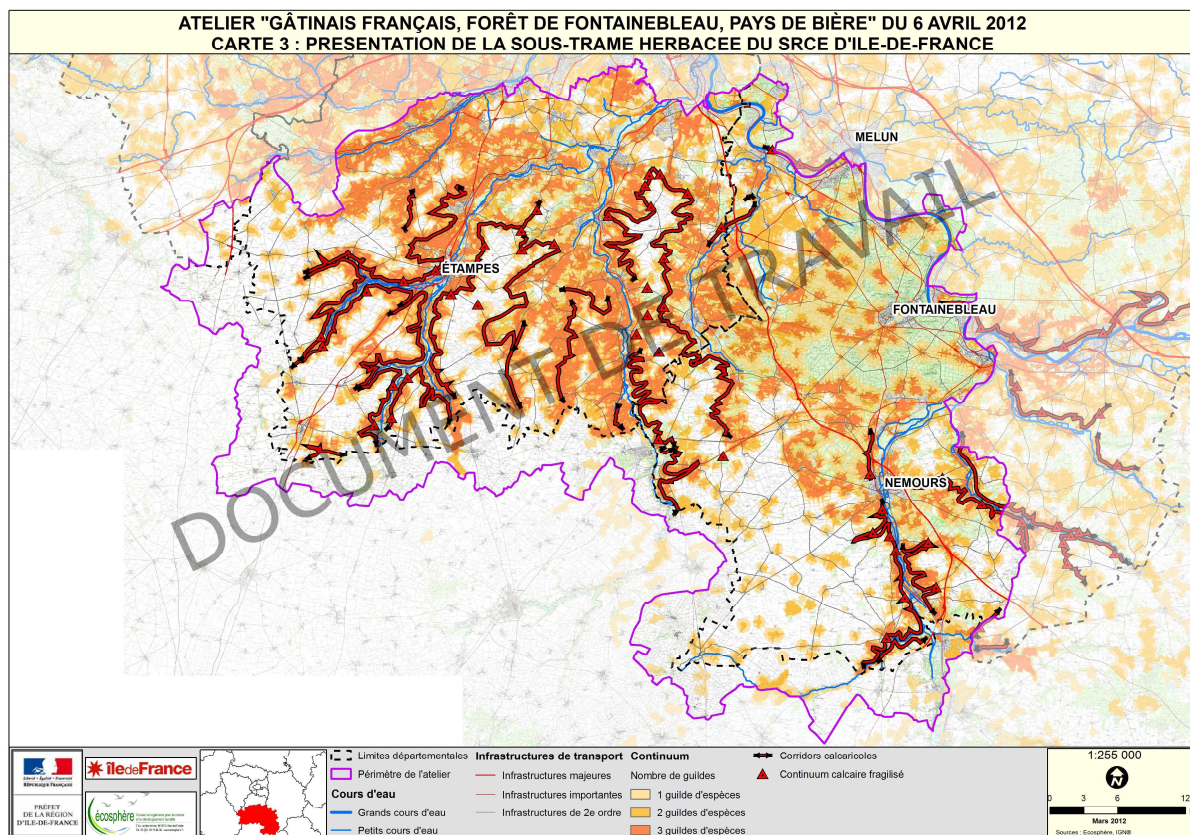
Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Voilà, alors la précision, c'était aussi une exigence pour la concertation par les acteurs qui connaissent le territoire, mais pas forcément dans sa totalité ou pas dans le détail, puissent se repérer.

Alors on va prendre peut-être une dernière intervention, de façon à garder le même temps, le temps est une balance à chaque fois pour les quatre cartes.

Roland RODDE, Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne (DDT 77) : Alors justement par rapport à la remarque de ce matin sur Melun. Là l'étiquette Melun a été déplacée donc du coup on voit. Et donc en l'absence, la liaison est-ouest est une fragilité, et elle ne figure pas et elle devrait figurer en fait pour relier le front urbain et la forêt.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour cette remarque qui sera l'objet d'une analyse. Alors je vous propose qu'on passe à la carte suivante, encore une fois parce que chaque sous-trame a une valeur équivalente à la suivante et que celle qu'on a mis en dernier n'a pas vocation à ne pas être discutée parce qu'elle est en dernière.

Echanges relatifs à la sous-trame herbacée



Christophe PARISOT, Association Seine-et-Marne Environnement et Directeur de la Maison de l'Environnement de Seine-et-Marne (77) : Même remarque que pour la trame boisée, on a une traversée de l'autoroute, alors je veux bien que les papillons ça volent mais ça peut aussi s'attarder. Donc je ne suis pas certain que cela soit très pertinent de montrer que l'autoroute est franchissable. Et à l'ouest de Nemours, il y a une superbe continuité qui est complètement ignorée, on ne sait pas trop pourquoi, puisque c'est des pelouses au sol calcaire, qui permettent à la faune calcaire de passer. Or, elle est quand même bien marquée, elle est en lisière de la forêt et à priori elle est susceptible d'être une continuité. Puis j'avais une question, mais à laquelle on a en partie répondu, des triangles un peu perdu puisqu'à des endroits on a l'impression que c'est sur des voies, donc il ne faudrait pas que... On a un cas notamment dans le sud, où on a à un endroit, une traversée de route sans problème et puis juste à côté un élément percutant qui apparemment correspond à un bois. Donc il ne faudrait pas qu'on arrive à couper les bois en atelier de route.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci beaucoup. Est-ce que d'autres personnes... Je ne sais pas si vous souhaitez compléter, ou faire part de vos observations... ?

Gérard DUMAINE, Nature Environnement 77 : Je suis surpris parce qu'en ce qui concerne la forêt de Fontainebleau et les herbacés qui bordent ce massif, j'ai l'impression qui ne se passe rien, enfin... Je ne crois pas ces cartes, enfin j'avoue que j'ai du mal à interpréter.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Je n'ai pas très bien compris votre question.

Gérard DUMAINE, Nature Environnement 77 : En ce qui concerne le Massif de la Forêt de Fontainebleau, il n'y a pas de corridors, il n'y a rien, enfin je ne sais pas, on a l'impression qui ne se passe rien.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Les corridors c'est uniquement pour les cas bien précis quand même. L'objet était vraiment de faire ressortir le continuum calcicole, qui est un enjeu particulier pour la conservation des milieux naturels en Ile-de-France, du coup les corridors n'ont pas été tracés, dessinés, comme pour la sous-trame forestière, dans le cas des milieux herbacés. Donc là évidemment à priori ça passe. Ça a l'air de passer, les diffusions possibles pour les espèces des landes. Pour les serpents des milieux secs de Fontainebleau, telles que les couleuvres d'Esculape, ça passe forcément.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Une autre question peut-être ? Alors un petit rappel pour tout le monde, de bien penser à se présenter à chaque fois que vous prenez la parole.

Gilles NAUDET, Président de l'Union « Les amis du Gâtinais français » : Il semblerait que la notion de corridor soit tout à fait secondaire. Ce qui me paraît le plus important, c'est éventuellement les ruptures de continuité, qui sont à mettre en évidence. Parce que tous ces salsifis rouges, là, ces spaghettis pardon, ils ne sont pas très éclairants, finalement. On aurait pu faire la même chose en bordure sud de la Forêt de Fontainebleau, on aurait pu faire la même chose, un peu partout, et il y a des étrangetés. Par exemple, à l'ouest de la vallée de l'Essonne, on a un plateau là avec un corridor vertical, et puis juste au-dessus il y a un corridor en forme de cuillère, et puis entre les deux, ils ne se rejoignent pas. Alors que, y a trois guildes d'espèces qui les réunissent. Donc on est en plein fantasme là. Je pense que ce qu'il faut souligner, c'est les ruptures de continuité, sur lesquelles il est possible d'essayer de faire quelque chose. Et c'est l'enjeu principal concernant cette sous-trame herbacée, c'est plutôt l'entretien de, comment vous avez appelé ça, des cœurs de biodiversité. C'est là où est l'enjeu fondamental. L'aspect trame, est relativement secondaire, me semble-t-il.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Voilà alors il y a peut-être un petit élément, on va transmettre tout ça à Ecosphère, mais pour cette sous-trame, il y a quatre guildes d'espèces qui sont représentées. Et les papillons des zones calcaires sont en fait uniquement représentés pour le dessin de ces corridors. Par contre, peut-être que là les trois autres guildes, ici et là, ça correspond aux trois autres guildes d'espèces herbacées, mais que je ne sais pas pour quelle raison, là je n'ai vraiment pas les éléments sous la main, on doit pouvoir zoomer pour voir un petit peu mieux et alors dans ce cas peut-être il y a une rupture. Mais effectivement ça aurait dû être figuré en petit triangle. On va vraiment demander plus en détail sur ce point à Ecosphère. Merci d'avoir attiré notre attention là-dessus.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci. Alors, on a une autre intervention, le représentant de l'ONF.

Jean-Pierre GALERNE, Office National des Forêts (ONF) : Oui, ce qui m'interpelle un petit peu, c'est qu'on prend en compte les bordures de chemin apparemment sur le Massif de Fontainebleau. Donc effectivement, c'est des bordures de chemins qui sont enherbées, mais c'est très fugace dans le temps. C'est lié au fait que ce sont des milieux ouverts, dans le temps il y a une régénération à ces endroits-là. C'est destiné à se refermer et à cet endroit-là, l'herbe va disparaître, pour réapparaître ailleurs. Ce n'est pas des milieux stables contrairement aux landes qui sont entretenues en tant que telles et effectivement restent ouvertes.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Il y a quand même souvent des milieux enherbés le long des chemins. Les chemins peuvent constituer des points de passage pour la forêt en elle-même. A part certaines

espèces qui sont un petit peu sylvophobes, qui préfèrent circuler le long de milieux semi-ouverts, des petits couloirs d'herbes que constituent les chemins. Mais votre remarque est intéressante.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci. Alors, on avait deux autres personnes qui avaient levé la main. Je leur donne la parole tout de suite et puis on prendra ensuite d'autres interventions.

Lucile TAKAN, Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) : Là dans la sous-trame herbacée il y a des prairies humides, j'aimerais savoir dans quelle mesure vous avez prévu de faire le lien avec la sous-trame bleue, pour les milieux humides et les cours d'eau.

Maxime ZUCCA, Natureparif : C'est une très bonne question. Elle est plus présente dans les deux sous-trames. On ne pouvait pas l'exclure de la sous-trame herbacée, on ne pouvait pas non plus évidemment l'exclure de la sous-trame bleue, on a choisi de la prendre en compte dans les deux sous-trames.

Philippe MONCAUT, Maire adjoint à l'Urbanisme et au Développement Durable, Commune de la Ferté Alais : Moi je m'interroge sur la méthodologie. C'est-à-dire que l'on parle beaucoup de trame boisée, trame herbacée, on va passer à la trame grandes cultures. Il y a des travaux qui ont déjà été réalisés par le muséum notamment, et soutenus par le logiciel qui s'appelle Qualifor, qui montrent assez clairement qu'il y a une fonctionnalité à considérer. Aucune espèce ne vit qu'en forêt. Donc un moment donné, il faut recouper les deux, une prairie n'aura pas la même valeur si elle est à côté d'une forêt ou si elle est isolée, etc. Donc le fait de travailler comme ça de manière très séparée sur des écosystèmes qui sont intimement liés, me gêne un petit peu sur le concept.

Caroline VENDRYES, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie en Ile-de-France (DRIEE) : Merci d'insister sur cet élément, effectivement essentiel. Comme on vous l'a expliqué, on a un peu les mains dans le cambouis, on décortique pour que la méthodologie, les étapes qui nous conduisent, qui nous permettent d'avancer soient claires, on fait en sorte que tout le monde puisse s'approprier cette méthode. L'objectif bien évidemment, c'est de ne pas en rester qu'à la sous-trame, qui est seulement l'un des ingrédients, mais d'arriver à un plat qui ait du sens, la carte de synthèse. Les cartes que nous vous présentons aujourd'hui ont été produites pour les différents ateliers, mais le plus important reste à faire, c'est la synthèse bien évidemment.

Marc LAPORTE, Centre Régional de la propriété forestière Ile-de-France / Centre (CRPF) : Une remarque aussi pour la méthodologie, la remarque a déjà été un peu faite et je vais la continuer. Je trouve dommage que les noyaux de biodiversité ne figurent pas par sous-trame et on ne distingue pas dans la première carte, dans les noyaux de biodiversité, quels sont les types de biodiversité, quelle est la biodiversité conciliée à la forêt, conciliée aux milieux ouverts, conciliée à l'eau, aux zones humides. Donc du coup, tous les corridors on a l'impression que c'est les mêmes sur toutes les cartes et on n'a pas de priorité par exemple sur les noyaux de biodiversité par rapport à la trame herbacée, est-ce qu'il y a vraiment des noyaux de biodiversité liés à cette sous-trame qui sont prioritaires par rapport à d'autre. Donc voilà on a l'impression d'une confusion, on voit mal les priorités. Et je me demande s'il ne faudrait pas essayer de lier, de cerner ces différents types de noyaux de biodiversité.

Caroline VENDRYES, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie en Ile-de-France (DRIEE) : Merci, j'entends deux remarques, sur la première là aussi j'attire votre attention sur les réservoirs et le fait de les qualifier peut-être par sous-trames. Donc on va voir effectivement c'est quelque chose qui doit nous attirer notre attention, et on verra comment on peut y répondre. Sur l'autre question qui concernait les priorités. Bien sûr, les priorités on ne les réfute pas. Il s'agit d'aller voir, parce qu'effectivement elles ne sont pas encore déterminées. Or, c'est bien l'objet de la hiérarchisation maintenant. Une fois la synthèse faite, on a besoin de ce temps de synthèse pour

hiérarchiser sur le territoire les priorités, les priorités pour la restauration, ce qu'on appelle la remise en bon état, ou les priorités pour le maintien. Et c'est effectivement cela qui va avoir du sens, dans la stratégie que doit porter le SRCE. Donc sur les réservoirs on y travaille, on va voir comment ça peut se traduire en lien avec les sous-trames ; et sur les priorités c'est le sujet du moment.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : On verra donc cela au prochain épisode. Alors je vais donner la parole maintenant au représentant du PNR, et je vous redonnerai le micro dans un instant.

Alexandre EMERIT, Responsable du Pôle Environnement du Parc Naturel Régional du Gâtinais français : Je voulais enfoncer le clou par rapport à ce que disait Marc LAPORTE, par rapport à ce que nous on sent comme enjeux sur le territoire, on sait que les milieux ouverts, les milieux herbacés sont des milieux qui sont en train de se refermer, à l'heure actuelle, de manière très ponctuelle et qui nous semblent assez peu connectés, mis à part pour les espèces, enfin les bois calcicoles. Et là la carte, sur ce qu'on semble voir sur les cartes, il y a du orange partout, à priori c'est partout, il n'y a pas grand-chose à faire. Enfin je suis un peu inquiet par rapport au message que fait passer la carte, par rapport à ce qu'on ressent nous sur nos territoires et par rapport à la biodiversité sur ces milieux calcaires, et sur... il faut préciser.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci en tout cas, nous on veut vraiment que la méthode puisse être liée à tout ça, à la distinction et puis après il s'agit d'un état des lieux et non pas de ce qu'il faudrait faire. Qui souhaite intervenir sur ce sujet ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : J'ai parlé un petit peu de ce problème avec Jean-Christophe KOVACS le directeur d'Ecosphère, parce que moi aussi j'étais un petit peu perturbé par ces corridors quasiment ininterrompus dans le coin alors qu'il y a un vrai enjeu de boisement de ces coteaux. Donc je pense qu'ils vont essayer de requalifier un petit peu plus les points de rupture. Je ne comprends pas comment c'est aussi optimiste, mais je rappelle encore une fois qu'il y a des milieux prairiaux qu'on considère qu'ils ne constituent pas seulement des milieux calcicoles, ça peut être tout simplement la présence d'un grand ensemble de petites prairies, de friches agricoles qui sont relativement bien connectées entre elles, vous voyez, si c'est dans un milieu assez cultivé avec des friches ici et là, par les phénomènes de diffusion que je connais, les espèces arrivent à passer assez bien. Mais en plus, le bureau d'études Ecosphère qui souhaite peut-être vraiment attirer l'attention des aménageurs de restaurer ces continuums calcaires fragilisés, ils ont considéré que dans le coin c'était beaucoup mieux qu'ailleurs, en Seine-et-Marne, sur d'autres cartes en général, on a des continuums calcaires avec des triangles tous les centimètres, là il y en a un petit peu moins. Donc peut-être qu'effectivement ça passe, mais c'est une carte à relativiser je suis d'accord, on va leur transmettre.

Caroline VENDRYES, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie en Ile-de-France (DRIIE) : Et puis sur les priorités on vous invite aussi à réagir, s'il y a des secteurs particuliers sur lesquels peut-être...

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Alors on va peut-être finaliser cet échange.

Alexandre EMERIT, Responsable du Pôle Environnement du Parc Naturel Régional du Gâtinais français : Juste pour dire ce qu'on avait fait dans le Gâtinais. On avait séparé les milieux pelouses calcaires et landes d'un côté, et les milieux herbacés de l'autre. Parce que du coup c'est plus facile de mettre en avant les enjeux sur les milieux secs et pelouses et landes, et les milieux herbacés. Et effectivement le fait de confondre les deux sur la même carte, je crois qu'ils ont une vision un peu trop optimiste de la situation.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour cette intervention. Et effectivement les remarques sur la lecture de cette carte vont être prises en compte pour réaliser des cartes peut-être plus facilement claires pour faire passer le message. Alors je vais tout de suite vous donner la parole, vous aviez levé la main il y a un instant, pour une intervention.

Christophe PARISOT, Association Seine-et-Marne Environnement et Directeur de la Maison de l'Environnement de Seine-et-Marne (77) : Je sais que c'est peut-être un peu trop tôt mais on va très vite voir des conflits entre les sous-trames, comment la Région et l'Etat vont arbitrer en disant, la priorité ça va être la sous-trame herbacée, ou la priorité ça va être la sous-trame boisée ? Parce que là on est effectivement dans une superposition de cartes, de zones on va dire assez conflictuelles.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour cette intervention.

Maxime ZUCCA, Natureparif : D'abord déjà je pense qu'on peut faire confiance, relativement confiance, aux grandes compétences naturalistes d'Ecosphère là-dessus, parce que une partie de l'arbitrage a été fait par eux. Et on peut faire encore plus confiance aux compétences naturalistes de toute l'équipe du CSRPN qui validera ensuite ces arbitrages. Il y a donc quand même une double validation naturaliste. Donc je pense qu'avec toutes ces validations des enjeux à prioriser, on devrait avoir quelque chose d'assez cohérent et on va vraiment éviter au maximum les conflits entre trames.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Sans oublier que le résultat de ces analyses sera aussi soumis pour avis dans le cadre d'une procédure officielle qui permettra éventuellement de revenir à la marge sur quelques éléments. Alors je donne toute de suite le micro pour une autre intervention. On en prendra ensuite une ou deux puis on passera à la carte de la sous-trame suivante.

Maryse GALMARD-PETERS, adjointe en charge de l'Environnement, commune de Cély en Bière : En dehors des trames, je me pose une question parce que je sors d'une nouvelle réunion, aussi animée par le PNR, sur les espèces invasives. Et je voudrais savoir si les espèces invasives avaient un rôle justement sur les espèces naturelles, et au niveau des couloirs etc., est-ce qu'il faudrait les limiter ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : Alors on n'a pas du tout pris en compte les espèces exogènes ou introduites ou invasives, dans la trame verte et bleue. On a considéré que ce n'était pas vraiment l'enjeu. Alors ça n'empêche pas que dans certains cas précis, notamment dans le cas des écrevisses, les bassins, les endroits où l'on souhaiterait conserver les petites populations d'écrevisses, ils sont déconnectés des populations d'écrevisses américaines par différents seuils, ou autres obstacles à l'écoulement. Je sais que dans le Vexin il a été décidé par exemple de conserver des obstacles pour maintenir les petites populations d'écrevisses. Alors c'est quelque chose qui va peut-être être décidé ailleurs, je ne sais pas, ça sera certainement des décisions qui seront prises en consultation avec le CSRPN, maintenant à part ça, des enjeux...

Maryse GALMARD-PETERS, adjointe en charge de l'Environnement, commune de Cely en Bière : Mais est-ce que ça peut déséquilibrer, enfin je pense à la chenille processionnaire qui nous envahit bien et qui avance bien, et de plus en plus chaque année, il y a la Renouée du Japon, enfin je veux dire je pense à des espèces aussi bien animales que végétales, est-ce que toutes ces espèces ont un rôle sur l'équilibre ? Je ne sais pas, c'est la question que je pose, je ne suis pas du tout spécialiste, ça me vient à l'esprit là.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Alors ce n'est pas trop le sujet aujourd'hui, mais évidemment ces espèces ont un petit rôle. On n'est pas non plus sur des îles. Les espèces introduites, c'est vraiment

sur des îles qu'elles ont des rôles qui peuvent être extrêmement dommageables à la biodiversité, donc il y a quand même des rôles assez négatifs. Mais on n'est vraiment pas dans cet objet-là.

Caroline VENDRYES, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie en Ile-de-France (DRIEE) : Il y a aussi d'autres politiques, d'autres actions qui sont destinées à compléter le SRCE, le SRCE ne va pas tout résoudre. Vous avez raison c'est une grave question, je pense que la chenille processionnaire est un bon exemple de ce que peut subir un territoire. On peut y répondre par d'autres types d'outils et imaginez que le SRCE n'est pas le seul. Il y a un arsenal et il faut compter sur les autres outils en termes de biodiversité pour répondre à ces besoins.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour votre intervention. Alors les deux dernières interventions, pour qu'on puisse ensuite avoir le temps nécessaire pour parler de la sous-trame grandes cultures et la sous-trame bleue.

Philippe MONCAUT, Maire adjoint à l'Urbanisme et au Développement Durable, Commune de la Ferté-Alais : Juste une réaction pour répondre à ce qui a été dit. Effectivement, il y a des espèces invasives, nous, on avait travaillé sur la Renouée du Japon. Cela a un impact effectivement puisque la biodiversité que l'on a retrouvé autour de cet écosystème n'est pas la même, en l'occurrence, sur la Renouée, on a dit à peu près qu'il y avait 70% de biodiversité en moins au niveau des insectes par exemple. Donc voilà c'est pour donner une image, donner quelques chiffres. Ça intervient effectivement, c'est quelque chose qu'on ne peut ignorer, mais ça ne joue pas sur la continuité. Et il y a deux choses qu'il faut bien distinguer : il y a le transport des espèces, c'est le continuum, et il y a aussi les habitats et leurs potentiels. Voilà.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci. Alors la dernière intervention pour cette sous-trame.

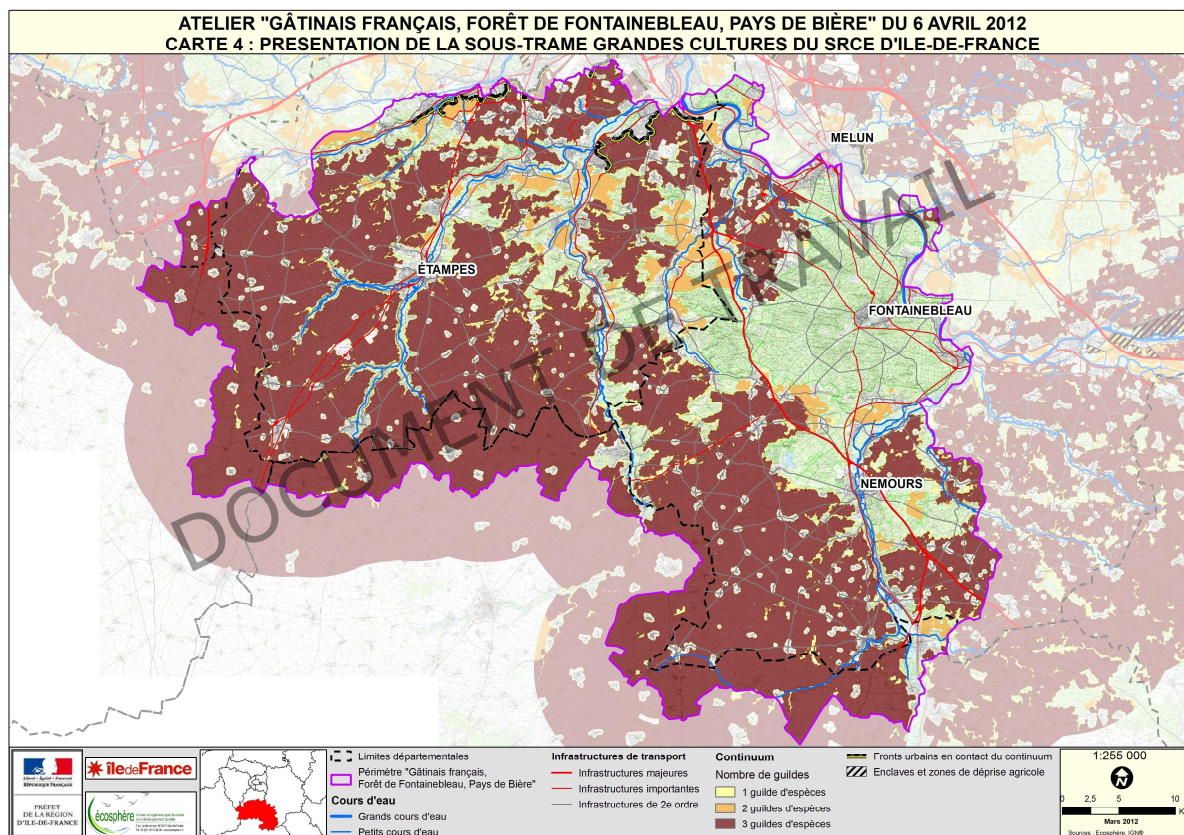
Gilles NAUDET, Président de l'Union « Les amis du Gâtinais français » : Je voudrais dire qu'il ne faut pas surestimer le risque de conflits entre les différents éléments de la trame bleue et verte. Le SRCE, comme tous les Schémas, ne peut faire qu'interdire. Il est opposable aux documents d'urbanisme et il peut dire effectivement, là il ne faut pas construire. Mais il ne peut pas obliger à faire. C'est-à-dire que la lutte contre les éléments, l'obligation de plantation ou l'obligation d'entretien d'un milieu herbacé, des pelouses calcaires, le Schéma est totalement inopérant sur ce genre de choses. Les seules choses qui sont opérantes en la matière, c'est l'argent. C'est-à-dire que si les collectivités veulent mettre des euros dans l'entretien des pelouses calcaires, entre parenthèses je suis preneur à juste titre, ça peut être efficace. Mais le SRCE sera d'une parfaite inutilité en matière de conservation de la qualité du cœur de biodiversité, du sanctuaire de biodiversité pelouses calcaires.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Les collectivités sont souvent de bien meilleure volonté que ce que vous décrivez. Il y a beaucoup de changements de mentalité, notamment dans le PNR je pense que là typiquement, dans les Régions aussi où elles ont conscience de leurs responsabilités... Dans ce Schéma de Cohérence, il y a différents types de continuités, il y a la continuité entre acteurs, qu'il faut évidemment prendre en compte, donc c'est peut-être un petit peu le centre de votre intervention, il faut savoir expliquer, expliquer aux collectivités ce qu'on attend d'eux, ce qu'elles doivent faire. C'est un travail auquel Natureparif construit de loin, c'est un travail de fond extrêmement difficile mais, voilà. Je ne pense pas qu'on ait tant de problèmes de mauvaises volontés, et d'ailleurs cela peut faire une petite transition pour la sous-trame suivante.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : C'est parfait. Juste pour rebondir sur ce que tu dis, le plan d'actions du SRCE ce ne sera pas du tout que des interdictions, ce sera aussi des conseils, des

recommandations, des prescriptions, des outils pratiques, bref, des incitations à l'action et pas seulement des contraintes. Alors effectivement, c'est une excellente transition pour la troisième de nos quatre sous-trames. On va parler cette fois de la sous-trame grandes cultures qui est une spécificité francilienne.

Echanges relatifs à la sous-trame grandes cultures



Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci. Je vais vous passer tout de suite la parole. N'hésitez pas, tous à prendre la parole, il y a beaucoup d'entre vous qui ne se sont pas exprimés aujourd'hui mais que je vois discuter, réfléchir. On est vraiment à l'écoute des interventions de tous. Donc n'hésitez vraiment pas à prendre la parole.

Christophe PARISOT, Association Seine-et-Marne Environnement et Directeur de la Maison de l'Environnement de Seine-et-Marne (77) : Deux remarques que j'ai déjà faites ce matin et qui se trouvent également sur cette carte. C'est les contacts entre les zones bicolores qui ne se justifient pas. C'est-à-dire des zones où l'on a du jaune, et à côté du marron, et on a notamment du marron qui se trouve entre des échangeurs autoroutiers. C'est un petit peu le cas, notamment totalement au nord, à l'ouest de Melun. Il y a une zone qui est une sorte de scie, en tout cas c'est une sortie où l'on se retrouve avec du marron entre les deux routes. Donc je ne pense pas qu'il y ait état. Et il y en a tout un tas d'autres sur la carte, plus au sud, un peu plus à l'ouest... Et aussi, depuis que je participe aux réunions, on garde le principe qu'il faut garder ces 200 mètres autour des communes, et au final, plus ça va et plus je me pose la question sur la justification, c'est-à-dire que je comprends pour les Busards, je veux bien que vous les preniez en compte pour des communes, au niveau sécurité, mais c'est un peu moins vrai pour les insectes... Il devrait au moins avoir des vides, c'est-à-dire qu'il devrait au moins avoir du jaune et non pas du blanc, parce que là on a plus l'impression que c'est aussi une marge de manœuvre pour les communes de 200 mètres, donc qu'il vaudrait mieux quand même être honnête sur le fait qu'on peut avoir des insectes et peut-être même plus.

Maxime ZUCCA, Natureparif : C'est vrai qu'il y a un vrai problème de modélisation.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Alors on a trois personnes qui ont levé la main, on va leur donner la parole.

Marc LAPORTE, Centre Régional de la propriété forestière Ile-de-France / Centre (CRPF) : Même réflexion que mon voisin sur cette sous-trame agricole. Le fameux 200 mètres, je suis quand même étonné qu'on nous impose ce style de cartographie. Il aurait mieux valu nous proposer deux cartographies. C'est-à-dire une avec une zone d'exclusion de 200 mètres et une autre avec une zone de 500 mètres, parce que si vous... Je suppose que les chats et les chiens ont énormément de prédation et ne s'arrêtent pas à 200 mètres des maisons, ça serait quand même étonnant. Donc déjà faire une trame avec 500 mètres autour de tous ces petits points... Et vous verrez que là vous allez avoir des isolats qui font moins de 1 000 hectares. Et du coup vous allez avoir plus de 50% de la surface qui passeront du marron, au orange voire au jaune, et je trouve que ce serait quand même mieux, puisque c'est une nouvelle approche, de présenter plusieurs modélisations, ce qui nous permettrait d'avoir une meilleure réflexion que de nous présenter déjà fait.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Ce n'est quand même pas complètement au hasard que cette zone de 200 mètres a été choisie. C'est parce qu'il a été constaté sur le terrain que Bruants Proyers, les Busards ne se reproduisaient jamais à moins de 200 mètres des villages, ou alors exceptionnellement, et que les Busards pouvaient, dans certains cas assez rares, je l'admets, se reproduire à 200 mètres. Par contre pour les Bruants Proyers, c'est légion. Effectivement on pourrait peut-être augmenter un petit peu la zone d'exclusion. Mais en tout cas pour les deux autres guildes, non... Je ne sais pas si ça vaut vraiment la peine d'en discuter plus longtemps parce que je ne sais pas si ça apporte grand-chose dans le Schéma aujourd'hui.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci Maxime, donc deux interventions.

Philippe MONCAUT, Maire adjoint à l'Urbanisme et au Développement Durable, Commune de la Ferté-Alais : Je vous remercie. Je voudrais réagir à ce que vous disiez tout à l'heure. Effectivement, je crois que l'agriculture est ici... au moins les élus sont convaincus de l'intérêt de la maintenir. Néanmoins, il ne faut pas être trop, comment dire... Ce sont des milieux spécifiques, avec une très faible biodiversité, et donc qui engagent des populations très faibles. *[partie ne pouvant être restituée pour des raisons techniques d'enregistrement]* Donc, il y a des solutions à trouver, des solutions d'avenir. Je crois que c'est l'un des grands challenges de nos territoires, justement de rendre, de concilier l'agriculture et la biodiversité.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour votre intervention. Je rappelle juste, vous l'avez déjà fait mais Romain est là, donc il peut voir qui parle, mais il faut bien penser à se présenter à chaque fois. Je donne la parole tout de suite à Monsieur qui avait levé la main.

Gilles GATTEAU, Maire de la commune de Villoy en Bière : Alors, je crois comprendre quand je regarde cette carte, que vous avez considéré comme grandes cultures les zones maraîchères à culture intensive. Je suis un petit peu étonné de voir la couleur marron, quand je connais la fréquence de travail, les produits qui y sont déversés, je me pose des questions.

Maxime ZUCCA, Natureparif : C'est une très bonne question, parce qu'effectivement il y a quelques petites choses que j'ai oublié de préciser pendant la présentation de cette carte. C'est évidemment comme pour les autres sous-trames, ça ne représente qu'un état, cette carte. Mais il y a tout de même un potentiel d'occupation, ici, et de dispersion également. Et donc vous le constaterez d'ailleurs, si vous superposez cette carte avec la sous-trame herbacée précédente, vous voyez bien que la grande

partie correspond au final, des espèces régionales peuvent profiter des milieux herbacés pour passer. Du coup on a, de même les milieux herbacés, pour les Busards c'est forcément extrêmement important, même si c'est des espèces qui restent liées aux grandes cultures. Donc du coup, c'est une sous-trame qui comprend les milieux herbacés en tant que non-obstacle. Donc évidemment, les bocages ne constitueront pas des zones faibles, c'est-à-dire que l'on a que les grandes cultures, mais on ne veut pas dire non plus qu'on a que des grandes cultures. C'est vrai qu'on ne peut pas faire la distinction entre les grandes cultures, les surfaces agricoles utiles extrêmement élevées, et au contraire dans le bocage du Gâtinais des cellules, des parcelles, une agriculture beaucoup plus diversifiée. Donc c'est clair elle ne fait pas cette distinction-là, mais ce n'est pas vraiment non plus son objet.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci peut-être un complément, Caroline ?

Caroline VENDRYES, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie en Ile-de-France (DRIEE) : Oui, je veux compléter juste pour dire que cette carte ne rend pas compte de la dimension qualitative, c'est du quantitatif, de la surface. Malheureusement, on n'a ni l'information ni la capacité à restituer cette information pour l'instant. En revanche, le plan d'actions, lui, va travailler sur des modalités de gestion, et des pratiques, qui peuvent favoriser des changements, et aller dans le bon sens pour travailler à cette conciliation que vous appelez de vos vœux, entre agriculture et biodiversité.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci Caroline, on va donner la parole au représentant du Parc.

Alexandre EMERIT, Responsable du Pôle Environnement du Parc Naturel Régional du Gâtinais français : Oui, je voudrais poser une question sur le fait que tout apparaissait en rouge, assez homogène, sur les grands plateaux agricoles, et on sait quand même qu'il y a quelques zones qui sont plus particulièrement riches en Ile-de-France, notamment pour la biodiversité oiseaux. Est-ce que il n'y aurait pas malgré tout la possibilité de faire apparaître des zones encore plus riches, plus particulièrement sur ces espèces, alors je pense [*partie ne pouvant être restituée pour des raisons techniques d'enregistrement*] ou au sud de l'Essonne pour les œdicnèmes, voilà je pense qu'il y a d'autres sortes comme ça en Région Ile-de-France, est-ce que ça ne vaudrait pas le coup de faire apparaître une zone, une quatrième guildes sur cette trame grandes cultures ?

Maxime ZUCCA, Natureparif : C'est sûr. Ça peut être quelque chose d'intéressant. Alors comme vous l'expliquait Caroline juste avant, évidemment ça aurait été génial de cartographier, de disposer des informations notamment sur les pratiques de pesticides, d'implantation des espèces agricoles. Ce sont des données qui ne sont pas publiques, pas diffusables. Donc là c'est du potentiel, du théorique. Enfin on est plutôt sur du théorique sur cette trame. Mais effectivement, c'est une proposition extrêmement intéressante et on va vraiment faire cette proposition à Ecosphère et voir comment elle est possible, de la considérer pour la mise en œuvre.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Dans les délais, notamment d'élaboration du Schéma. Est-ce que d'autres interventions, notamment sur... ? Alors je vous donne tout de suite le micro.

Christophe PARISOT, Association Seine-et-Marne Environnement et Directeur de la Maison de l'Environnement de Seine-et-Marne (77) : Toujours cet aspect très positif sur cette carte qui nous est présentée. C'est-à-dire qu'on a l'impression que tout va bien dans le meilleur des mondes, qu'il y a des continuités partout, et qu'au final, sur un secteur tel que celui-là, il n'y a pas grand-chose à faire, voire même, puisqu'aujourd'hui l'autoroute est franchissable, il n'y a rien à faire. Alors que, quand on est sur le terrain on se rend compte qu'il y a quand même beaucoup de problématiques. Je rejoins en

fait la position de Marc LAPORTE, je prône cet aspect de couleur jaune autour des communes, mais je pense qu'il y a un gradient en effet à faire, et c'est vrai que peut-être les Busards à 200 mètres, ce n'est pas forcément courant, peut-être que la prédation, des chats notamment, n'est pas du tout à négliger puisqu'il suffit de faire des comptages au parc pour en rendre compte de l'élargement des 200 mètres. Donc il y a forcément quelque chose en effet à plus travailler, qui rendrait cette carte un petit peu moins positive justement, puisqu'on s'apercevrait en effet qu'il y a des discontinuités qui apparaissent. Et pour rejoindre justement l'intervention d'Alexandre sur ces zones plus riches, alors on a déjà parlé du micro-parcellaire mais Ecosphère n'a pas les couches pour pouvoir juger de la fragmentation ou non des champs. J'avais parlé notamment des éléments fixes du paysage, au départ qui avait été faite par Natureparif qui pourrait justement donner des éléments d'enrichissement ou non. Et il y a aussi la carte géologique qui permet de localiser les œdicnèmes, sur des zones calcaires. Et c'est vrai que l'œdicnème aurait pu être un choix tout à fait intéressant, en tout cas pour le sud de l'Ile-de-France, pas forcément pour toute l'Ile-de-France. *[partie ne pouvant être restituée pour des raisons techniques d'enregistrement]*

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour ces pistes de réflexion.

Marylène VERGNOL, Conseil Général de Seine-et-Marne (77) : Juste vis-à-vis des infrastructures majeures, en l'occurrence qui apparaissent en rouge sur cette carte, et je suis très étonnée que la Nationale 7 au sud de Fontainebleau n'y apparaissent pas, voilà. Par exemple, comme la N152 qui repart, elle est en rouge sur la partie tout à fait à l'ouest de Nemours, mais elle n'est pas... Or c'est des axes qui sont très fréquentés.

Maxime ZUCCA, Natureparif : C'est certainement une erreur des tableurs de données cartographiques, ou alors c'est peut-être que là on n'est pas encore dans une quatre voies, qu'on était dans une deux voies dans le secteur... En l'occurrence non, je crains une erreur.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Effectivement, merci, c'est vraiment le but de ces ateliers, c'est de recueillir l'ensemble de ces remarques, et aussi parce qu'on a besoin de votre regard pour faire ressortir certaines indications. Alors je l'avais dit, il faut vraiment que l'on passe à la sous-trame...

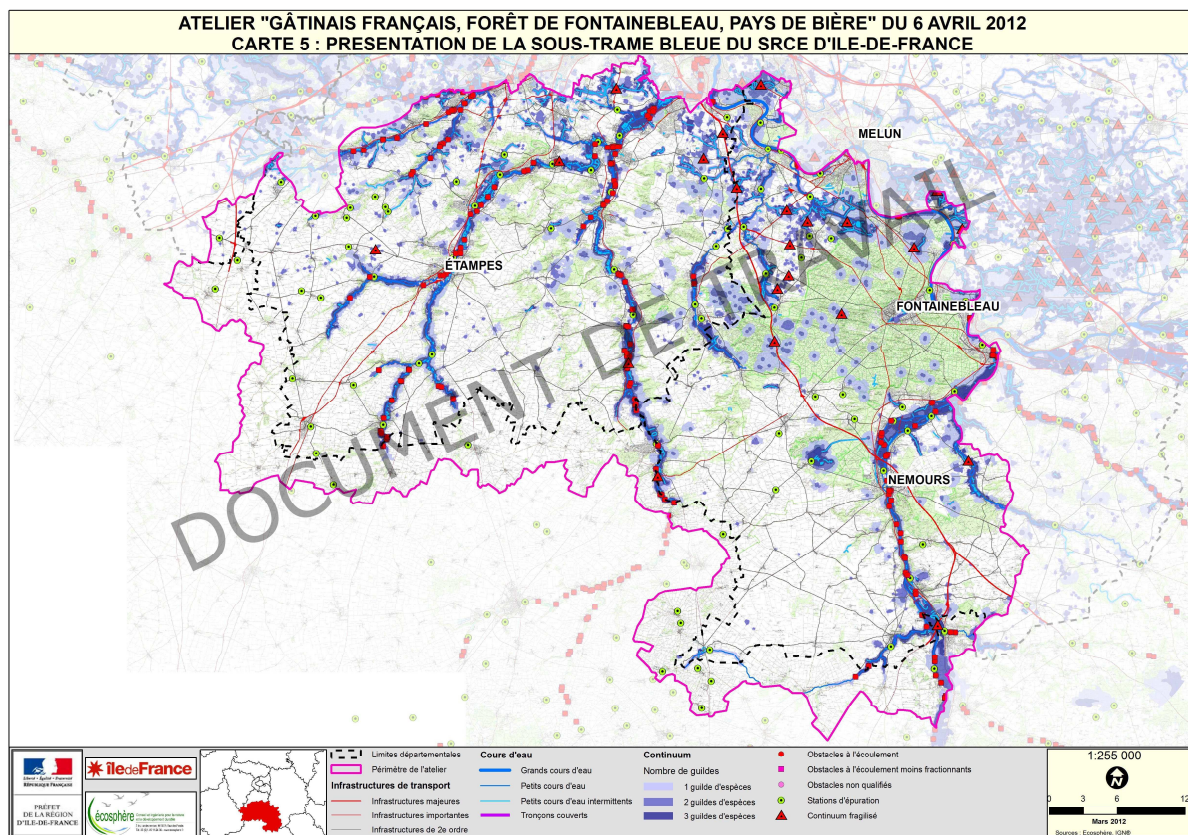
Gilles NAUDET, Président de l'Union « Les amis du Gâtinais français » : ... Alors parce qu'au sud de Fontainebleau, la Nationale 7 n'est pas dans la sous-trame grandes cultures, elle est dans la sous-trame forêt, donc on n'a pas souligné sur cette carte-là, son aspect fragmentaire.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Non c'est sûrement une erreur.

Caroline VENDRYES, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie en Ile-de-France (DRIEE) : Je pense aussi.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Alors merci à tous pour vos remarques, je vous propose donc, comme il nous reste 25 minutes, qu'on passe à la quatrième et dernière des cartes, je vous invite de nouveau à faire part de vos observations sur les post-it, en complément de vos remarques à l'oral ou à la place d'éventuelles interventions à l'oral. Donc cette dernière carte, la sous-trame bleue. Je te laisse Maxime, le soin d'en instituer l'essentiel.

Echanges relatifs à la sous-trame bleue



Lucile TAJAN, Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) : On n'incite pas à l'effacement des moulins, mais on incise à l'effacement des seuils, ou autre. Alors ensuite j'ai plusieurs remarques sur la carte. Tout d'abord, je me pose la question de l'intérêt de la représentation des stations d'épuration. Qu'est-ce qu'il y a dessus, le choix de les représenter, etc. Je vais enchaîner les remarques, ce sera plus vite. Ensuite, au niveau des différentes catégories des obstacles à l'écoulement, je me demandais l'intérêt de représenter moins fractionnant, pourquoi ne pas faire juste une seule légende d'obstacles à l'écoulement, sachant qu'un gros ouvrage qui bloque, est fragmentaire. Ensuite, au niveau des tronçons ouverts, à cette échelle, ils sont moins nettement visibles, alors qu'il y a plein de petits cours d'eau dans des endroits qui sont busés, on peut penser au passage de *[partie ne pouvant être restituée pour des raisons techniques d'enregistrement]*. Et enfin, au niveau de la légende, j'ai l'impression qu'il y a des manques en zones humides.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Vous ne voyez pas la légende en zones humides... ?

Lucile TAJAN, Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) : Ah, en zones humides, si... Vous avez parlé de sites d'écrasement aussi, dans la légende, on n'y voit pas...

Maxime ZUCCA, Natureparif : Je vais vous répondre juste sur le dernier point déjà, sur les cours d'eau souterrains. Ils ne sont pas cartographiés souvent, donc là je sais qu'Ecosphère a rencontré de gros problèmes dans ces cours d'eau souterrains, notamment en ville et compagnie, ils ont dû généralement aller vérifier eux-mêmes, ou les faire cartographier eux-mêmes, donc il est tout à fait

possible qu'ils sortent par endroit, donc là vraiment toutes les connaissances que vous pourrez nous apporter, sont les bienvenues.

Lucile TAJAN, Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) : *(Intervention ne pouvant être restituée pour des raisons techniques d'enregistrement)*.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Oui voilà, il y a peut-être un déficit à ce niveau-là, effectivement. Alors, je laisse peut-être Hélène...

Hélène COLAS, Chargée de Mission territoriale, Conseil Régional d'Ile-de-France : Pour ce qui est de la représentation des stations d'épuration, effectivement c'est le bureau d'études Ecosphère qui a pris le parti de faire figurer ces stations. Après on a déjà eu des remarques qui ont été posées à ce sujet. En fait il s'avère que certaines stations ont un impact, enfin pourraient avoir un impact sur les milieux naturels. Du coup c'est un dérivé du pourquoi ils les ont mises, mais effectivement elles ne figureront certainement pas dans le document final.

Maxime ZUCCA, Natureparif : J'ai précisé, je sais quand j'ai parlé des amphibiens, c'est une des guildes d'espèces utilisées pour ici, les autres se sont les odonates puis il y a les poissons dans les rivières. Et il y a deux guildes différentes, le domaine des eaux courantes et le domaine des eaux stagnantes. Voilà.

Marylène VERGNOL, Conseil Général de Seine-et-Marne (77) : Simplement pour les zones d'écrasement on aurait pu faire comme pour les petits triangles dans la trame boisée, mettre des petits crapauds dans un triangle.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Est-ce qu'il y a d'autres remarques, d'autres interventions pour cette carte de la sous-trame bleue, n'hésitez vraiment pas à prendre la parole, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait depuis le début de l'atelier.

Christophe PARISOT, Association Seine-et-Marne Environnement et Directeur de la Maison de l'Environnement de Seine-et-Marne (77) : Plusieurs remarques, au niveau des formes de dispersion, c'est très variable en fonction des endroits. Alors on a justement la zone de Bièvre où l'on n'a pas du tout de dispersion, on a des endroits où l'on a un périmètre tout le temps identique de dispersion [*partie ne pouvant être restituée pour des raisons techniques d'enregistrement*], et puis on a d'autres endroits où l'on a des périmètres de dispersion qui sont différents. D'un côté il n'y a rien, de l'autre côté ça disperse. Alors je veux bien qu'il y ait beaucoup de données, mais je ne pense pas qu'il y en ait suffisamment pour arriver à de telles précisions, donc voilà ça c'était ma première question. La deuxième question c'est le canal de Fontainebleau, donc voilà c'est un canal de château, à part quelques amphibiens c'est un parc assez limité. Et bon j'ai déjà parlé des [*partie ne pouvant être restituée pour des raisons techniques d'enregistrement*], à cheval, donc pour moi en tout cas on pourrait avoir une zone de dispersion largement plus importante sur ces eaux-là. Et enfin, ça serait bien de marquer les aménagements positifs aussi, c'est-à-dire que là on est sur un site où il y a quand même où il y a deux trappes connues maintenant, l'une sur Larchant, l'autre sur Sorques qui ne sont pas signalées, et pour information, sur Bourron-Marlotte, il y a également une zone qui se traverse extrêmement bien avec les crêtes [*partie ne pouvant être restituée pour des raisons techniques d'enregistrement*].

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : On vous remercie pour l'ensemble des suggestions que vous avez faites et peut-être pour la fin de la partie de la question peut-être que...

Maxime ZUCCA, Natureparif : Je rappelle juste la méthode, c'est largement possible que les milieux qui sont en pleine rivière soient considérés beaucoup plus difficile, énergétiquement parlant, à traverser, qu'à Fontainebleau où l'on retrouve des sous-trames un peu humides, moins herbacés. Donc dans la modélisation, Ecosphère a considéré que là c'était beaucoup moins perméable à cet endroit. On va vérifier auprès d'eux, c'est des points méthodologiques, mais moi c'est comme ça que j'interpréteraies ces différences.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci Maxime, est-ce que d'autres personnes souhaiteraient intervenir, proposer des suggestions par exemple ?

Gilles NAUDET, Président de l'Union « Les amis du Gâtinais français » : Pour prendre le contre-pied de la remarque de tout à l'heure, concernant les stations d'épuration. A mon avis il est tout à fait pertinent de les faire figurer, parce que ça constitue, en tout état de cause, un point de risque de la dégradation de la qualité. Alors il y a des communes qui font très bien fonctionner leurs stations d'épuration, quelquefois ça tient à la personnalité de l'équipe municipale de l'instant, et le SRCE va durer un certain temps. Le fait que l'on attire l'attention sur la nécessité de bien gérer les rejets de ces stations d'épuration me paraît important. J'ai appris ainsi hier soir, parmi mes associations, que dans un village de la vallée de l'Essonne, il y avait des gens qui procédaient à des rejets directement dans la nature. Des gens qui ne sont pas des privés, qui sont des institutions publics. Donc le fait de rappeler cela ne me paraît pas tout à fait inutile.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour cette proposition. Est-ce que d'autres ne sont pas encore intervenus sur cette carte ? Je lance un appel à candidature, puis je vous donne la parole juste après.

Philippe MONCAUT, Maire adjoint à l'Urbanisme et au Développement Durable, Commune de la Ferté-Alais : Je rebondis aussi sur cette histoire de station d'épuration, la deuxième guildes c'est je crois les odonates. Les odonates sont très attachés à la qualité de l'eau. Donc, de fait, je pense qu'il faut les laisser les stations d'épuration, puisque ce sont effectivement des points de contamination évidents, presque systématiques il faut le dire. Voilà. Si je dois rajouter quelque chose, c'est sur les continuums, ces petits triangles dont finalement on parle assez peu, je crois que M. ZUCCA l'a évoqué, partout où il y a un clapet, il y a une fragilisation du continuum, donc il me semble abusif d'en mettre sur la vallée de l'Essonne. J'en vois deux à tout casser, alors que c'est confus, il me semble que... Voilà, il n'y a pas de logique derrière.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Alors la logique, j'ai essayé de l'expliquer, je me suis peut-être mal exprimé, il y a différents types d'espaces fragilisés. Il y a ceux liés à l'écoulement et au passage des poissons, avec des seuils de fractionnement et compagnie ; et il y a au contraire des espaces de fragilisation de continuum pour des zones humides, et non pas pour les cours d'eau, donc ce sont les routes qui vont couper en deux des marais de fond de vallon. Notamment c'est à ça que correspondent les triangles. Ça répond à votre question ?

Philippe MONCAUT, Maire adjoint à l'Urbanisme et au Développement Durable, Commune de la Ferté Alais : Plus ou moins. A partir du moment où vous avez dit le mot claquet que je connais bien, je ne vois pas très bien... Attendez, je cherche... Un écoulement moins fractionnant. Donc voilà, c'est ce que j'ai du mal à comprendre.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Ce sont les obstacles qui sont moins fractionnant, ça c'est ce dont on a parlé tout à l'heure avec la représentante de l'Agence de l'eau. Ça c'est simplement que les poissons ils peuvent passer, mais difficilement.

Philippe MONCAUT, Maire adjoint à l'Urbanisme et au Développement Durable, Commune de la Ferté-Alais : *(Intervention ne pouvant être restituée pour des raisons techniques d'enregistrement).*

Maxime ZUCCA, Natureparif : C'est ce que je vous expliquais tout à l'heure. On demandera vraiment plus de compléments là-dessus à Ecosphère et on vous remercie de cette intervention, puisque effectivement ce n'est pas extrêmement clair et on se demande ce qu'ils entendent par obstacle moins fractionnant, et je transmets. Je vous remercie.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci. Et on vous écoute.

Christophe PARISOT, Association Seine-et-Marne Environnement et Directeur de la Maison de l'Environnement de Seine-et-Marne (77) : Toujours sur l'autoroute, encore une fois, il n'y a seulement qu'un continuum fragilisé. Pourtant là il y a des cas célèbres, avec la rainette verte qui est complètement... On a une population inexplicquée qui se maintient dans le domaine de Fontainebleau dans la zone de *[partie ne pouvant être restituée pour des raisons techniques d'enregistrement]*, et qui ne passe pas du tout la barrière, alors que très certainement, elle vient à l'origine d'un fond de vallée. Il y a vraiment une fragmentation. En plus on sait qu'elle ne disperse pas donc on a vraiment des cas de fragmentation forte. On pourrait même citer le cas probable de *[partie ne pouvant être restituée pour des raisons techniques d'enregistrement]* qui contenait un endroit où... qui pourrait tout à fait – puisque c'est typiquement son habitat – se retrouver sur les platières. Donc je pense qu'encore une fois l'autoroute est largement minimisée par rapport à son réel impact, relevée comme une fragilité alors que c'est réellement infranchissable, pour les tortues.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Effectivement il faut que l'on revienne ici sur la qualification de ces franchissements de fragilité, sur comment améliorer la franchissabilité, je suis assez d'accord. Je pense qu'ici c'est considéré comme un obstacle total, mais à des endroits ce n'est pas un obstacle total ... pas complètement.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci pour vos remarques, on va de nouveau entendre la représentante de l'Agence de l'eau.

Lucile TAKAN, Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) : Pour revenir à la question des stations d'épuration, la question est : est-ce qu'on s'intéresse juste aux altérations de la continuité physique ou est-ce que l'on s'intéresse aussi aux continuités d'un point de vue qualitatif ?

Hélène COLAS, Chargée de Mission territoriale, Conseil Régional d'Ile-de-France : Alors pour l'instant effectivement, comme je vous l'ai dit, elles sont juste localisées et elles peuvent être un obstacle physique effectivement, et non pas qualitatif puisque tout comme on en parlait sur la sous-trame grandes cultures, on ne dispose pas de cette information en fait. D'où le souci de les représenter, ou non.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Effectivement, il faudrait rappeler que la cartographie est un bout du Schéma et qu'à côté de ça il y aura peut-être avec les enjeux et un plan d'actions qui vont éventuellement – la réflexion est en cours – s'élargir au-delà de ce qui est représenté sur la carte. Alors est-ce que vous avez d'autres questions sur la méthode, d'autres remarques éventuellement sur l'aspect de la carte, sur ce que vous connaissez pour qu'on vérifie que l'on n'a pas oublié quelque chose sur la représentation de cette sous-trame bleue ?

Christine BOURREAU, Maire de la commune de Chalo-Saint-Mars : Juste un petit point d'éclaircissement si c'est bien ce que cela doit signifier, vers Ormoy la Rivière, où il y a une traversée de route par des crapauds, ça n'est pas... Non, sur la carte... Je ne sais pas sûr de le voir comme ça.

Enfin, où il y a une association et des gens qui s'en occupent pour éviter que les crapauds se fassent écraser.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Merci, est-ce que vous pouvez l'inscrire sur le petit post-it ?

Christine BOURREAU, Maire de la commune de Chalo-Saint-Mars : Oui ça y est, c'est fait.

Maxime ZUCCA, Natureparif : Super. Donc c'est bien.

Jeanne CHABOCHE, bureau d'études RCT : Merci de votre intervention. Est-ce que pour finaliser notre réflexion collective sur cette sous-trame bleue cet après-midi, d'autres interventions... ? Bien, on a terminé à 18h00.

Participants

TAJAN	Lucile	Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)	tajan.lucile@aesn.fr
CUENIN	Stéphanie	Agence des Espaces Verts (AEV)	scuenin@aev-iledefrance.fr
ROECK	Christian	Agence d'urbanisme et de développement Essonne Seine-Orge (AUDES0)	croeck@audeso.org
HANOL	Jérôme	Association des Naturalistes de la Vallée de Loing et du Massif de Fontainebleau (ANVL)	anvl@anvl.fr ; avifaune@anvl.fr
TRESCARTE	Claude	Association Essonne Nature Environnement	claudetrescarte@wanadoo.fr
NAUDET	Gilles	Association Les Amis du Gâtinais français	gilles.naudet@wanadoo.fr
DUMAINE	Gerard	Association Nature Environnement 77	gerard.dumaine@wanadoo.fr
MOITY	Marlene	Association NaturEssonne	marlene.moity@naturessonne.fr
PARISOT	Christophe	Association Seine-et-Marne Environnement (77)	direction@me77.fr ; cp@maisondelenvironnement.org
LAPORTE	Marc	Centre Régional de la Propriété Forestière Ile-de-France / Centre (CRPF)	marc.laporte@crpf.fr
POCHON	Patrick	Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne (77)	patrick.pochon77@gmail.com
TACCON	Daniel	Communauté de Communes PAYS DE SEINE	daniel.taccon@wanadoo.fr
JAIRE	Eric	Commune BOULANCOURT	eric.jaire@saint-gobain.com
GALMARD-PETERS	Maryse	Commune CELY EN BIERE	maryse.galmardpeters@free.fr
THIEFFRY	Marine	Commune CELY EN BIERE	commune.cely@wanadoo.fr
BOURREAU	Christine	Commune CHALO-SAINT-MARS	mairie@chalosaintmars.com
JOSSE	Bernadette	Commune ONCY-SUR-ECOLE	mairie.uncysurecole@wanadoo.fr
DE PHILY	Roland	Commune PERTHES EN GATINAIS	mairie.perthes77@wanadoo.fr
GIRARD	Josette	Commune PERTHES EN GATINAIS	mairie.perthes77@wanadoo.fr
ROUBIOL		Commune SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY	jlroubiol@saint-fargeau-ponthierry.fr
RENAULT	Alain	Commune SAINT-MARTIN-EN-BIERE	smb.mairie@wanadoo.fr
TOIGO	Jacques	Commune SAINT-MARTIN-EN-BIERE	smb.mairie@wanadoo.fr
ROBINET	Jean Francois	Commune SAMOIS-SUR-SEINE	mairie.samois@wanadoo.fr
GATTEAU	Gilles	Commune VILLOIS EN BIERE	mairie.reb@orange.fr

GOLEMIEC	Fabrice	Conseil général de l'Essonne (91)	fgolemiec@cg91.fr
RUFAT	Myriam	Conseil général de l'Essonne (91)	fgolemiec@cg91.fr
FLAMENT	Nicolas	Conseil général de Seine-et-Marne (77)	nicolas.flament@cg77.fr
VERGNOL	Marylène	Conseil général de Seine-et-Marne (77)	marylene.vergnol@cg77.fr
COLAS	Hélène	Conseil régional d'Ile-de-France	helene.colas@iledefrance.fr
BOVE	Stéfan	Conseil régional d'Ile-de-France	stefan.bove@iledefrance.fr
LE-FEVRE	Marie	Conseil régional d'Ile-de-France	marie.le-fevre@iledefrance.fr
BOISGARD	Jérôme	Coopérative Terres Bocage gatinais	jb@tbg77.fr
BATIQUE	Muriel	Direction départementale des territoires de l'Essonne (DDT 91)	muriel.batique@essonne.gouv.fr
PERSICI	Dominique	Direction Départementale des territoires de l'Essonne (DDT 91)	dominique.persici@essonne.gouv.fr
RODDE	Roland	Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne (DDT 77)	roland.rodde@seine-et-marne.gouv.fr
VENDRYES	Caroline	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France (DRIEE) - Service Nature, Paysage et Ressources (SNPR)	caroline.vendryes@developpement-durable.gouv.fr
MESKEL	Thibault	Entreprise Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR)	thibaut.meskel@aprr.fr
ALLAIN	Emilie	Entreprise EUROVIA	emilie.allain@eurovia.com
MAHIEU	Laurent	Entreprise Lafarge	Laurent.Mahieu@fr.lafarge.com
MERIGAUD	Eric	Entreprise Sibelco	eric.merigaud@sibelco.com
GUERARD	Olivia	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Seine-et-Marne (FDSEA 77)	olivia-guerard@wanadoo.fr
DUMARQUEZ	Eric	Fédération Interdépartementale des Chasseurs de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines (FICEVY)	eric.dumarquez@ficevy.com
MAILLARD	Patrick	Fédération Interdépartementale des Chasseurs de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines (FICEVY)	nilmaillard@wanadoo.fr
PAYS	Liliane	Natureparif	liliane.pays@wanadoo.fr
ZUCCA	Maxime	Natureparif	maxime.zucca@natureparif.fr
GALERNE	Jean-Pierre	Office National des Forêts (ONF)	jean-pierre.galerie@onf.fr
BOUNAMGAULT	Jean-Jacques	Parc Naturel Régional du Gâtinais Français	jj.bounamgault@parc-gatinais-francais.fr
EMERIT	Alexandre	Parc Naturel Régional du Gâtinais Français	a.emerit@parc-gatinais-francais.fr

GUILMAULT FANCHINI	Emmanuelle	Parc Naturel Régional du Gâtinais Français	e.guilmault@parc-gatinais-francais.fr
BADUEL	Romain	RCT	r.baduel@rct-territoires.com
CHABOCHE	Jeanne	RCT	j.chaboche@rct-territoires.com
CHARDEBAS	Bastien	Réseau de Transport d'Electricité (RTE)	bastien.chardebas@rte-france.com
ECHASSOUX	Anna	Réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais	a.echassoux@biosphere-fontainebleau-gatinais.fr
GRILLO	Xavier	Syndicat intercommunal d'assainissement, de réseaux et de cours d'eau (SIARCE)	x-grillo@siarce.fr
CORNU	Sylvain	Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées des Bassins de la Thève et de l'Ysieux (SICTEUB)	sylvain.cornut@sicteub.org
MONCAUT	Philippe	Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA)	philippe.moncaut@sivoa.fr
GABENS	Olivier	Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM)	ogabens@gsm-granulats.fr

Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



Crédits photo : Florence Monfort, RCT, PNR Vexin français, PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, Olivier Marchal (PNR HVC), Conseil régional d'IDF

Les intervenants présents lors de cet atelier :

- le bureau d'étude RCT, en charge de l'animation de la démarche,
- Natureparif, l'agence régionale pour la biodiversité et la nature en Ile-de-France,
- le service Nature, paysage, ressources de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) en Île-de-France ; et le service Patrimoine et ressources naturels de la Direction de l'Environnement du Conseil régional d'Île-de-France.

Les services de la DRIEE et du Conseil régional d'Île-de-France se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.